

AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

BULLETIN TRIMESTRIEL



REUNIONS MENSUELLES

**SALON DES
COLLECTIONNEURS
en janvier**

N° I.S.S.N.= 1762-035X

N° 181 - JUIN 2025

AMICALE PHILATÉLIQUE YONNAISE

N° Siret : 786 448 613 00046 – Code APE : 9499Z

Siège social : 76, Boulevard des Belges – 85000 La Roche-sur-Yon
☎ 09.51.74.70.51 courriel : martonphilippe@free.fr

**Association (loi 1901) fondée en 1943, fédérée sous le n° 234 XV,
rattachée au Groupement Philatélique du Centre Ouest.**

Réunions les 1^{ers} et derniers dimanches du mois de 9h30 à 12h00 (*)
29, rue Anatole France, à La Roche-sur-Yon : salle CLIC Entour'âge.

(*) voir dates dans le bulletin

SERVICES PROPOSES :

- **Circulations à domicile**
- **Nouveautés et réservations**
- **Revue trimestrielle**
- **Bibliothèque** : les catalogues de cotations,
les revues spécialisées,
et plus de 350 ouvrages philatéliques
- **Abonnement revues philatéliques à prix préférentiel**
- **Site INTERNET** : <http://apy85.fr>.
- **Salon des collectionneurs** :
le 3^e dimanche de janvier

RESPONSABLES :

Alain BONNEAU
Pierre PRUD'HOMME
Jean-Marie LETERME
Jacques RAIMONDEAU

Jean-Marie LETERME
Mathilde AGENEAU

Amédée DUPOND &
Pierre BARBIER

L'APY permet la rencontre d'amis partageant la même passion :

- ⇒ des échanges, des mini-bourses avec d'autres associations philatéliques,
- ⇒ des réponses à vos interrogations,
- ⇒ des conférences avec vidéo-projection de documents,
- ⇒ des milliers d'enveloppes mises à disposition pour études,
- ⇒ une aide à la réalisation de collections pour exposer,
- ⇒ du matériel informatique, ...



EDITORIAL – SOMMAIRE

EDITORIAL

Avec la période d'été, l'Amicale va se mettre en repos pour deux mois après un premier semestre riche en activités pour notre association :

- lors du 42^e salon des collectionneurs le 19 janvier où nous avons accueilli plus de 800 visiteurs,

- lors de la remise des lots aux enfants des écoles des Clouzeaux, au mois de février 2025, pour leur participation active à la Fête du Timbre de 2024,

- lors de la Fête du Timbre 2025, organisée par l'Amicale Philatélique Aunisienne à La Rochelle, les 8 et 9 mars derniers, où trois adhérents de l'APY ont exposé (Capucine AGENEAU, Philippe GUENIOT et Jacques RAIMONDEAU),

- lors de notre participation à la dispersion du GPCO qui s'est déroulée le 29 mars à St Hilaire La Palud (79). A cette occasion, plusieurs adhérents ont pu vendre et/ou acquérir des timbres, lettres, et autres documents philatéliques à des prix très « amicaux »,

- lors de la 3^e édition du Festival BDFEST, les 17 et 18 mai, où l'APY a proposé sur son stand la vente d'un MTAM reprenant le visuel de l'affiche réalisé par le dessinateur Michel COLLINE,

- lors de l'exposition temporaire, réalisée par François MENNESSIEZ, sur le dessinateur MARTIAL à la médiathèque de La Roche-sur-Yon, ville où ce dernier est né en 1925,

- lors du 125^e anniversaire de la SOVAFIL (Sociedad Valenciana De Filatelistas) à Valence (Espagne), association avec laquelle l'APY est jumelée, trois membres de l'amicale ont présenté une collection (Christian GAUTIER, Jacques RAIMONDEAU et Philippe GUENIOT). Ce dernier a représenté notre association, sur place, du 5 au 9 mai 2025,

- lors de Philafrance à Colmar du 6 au 9 juin avec deux exposants pour la compétition nationale (Capucine AGENEAU et Didier LAPORTE).

Forte de son expérience dans l'organisation de deux dispersions, le GPCO a confié à l'Amicale le soin d'accueillir la dispersion en 2026. J'encourage vivement les adhérents à y participer. Il s'agit d'une excellente occasion pour vendre des doubles ou des produits philatéliques. Il faut un peu de temps pour préparer les lots et nous pouvons prévoir, à l'automne, une réunion formation/explication pour faciliter la tâche de chacun.

Je vous souhaite de très bonnes vacances et je vous donne rendez-vous le dimanche 7 septembre pour notre réunion de rentrée.

Le Président, Philippe MARTON

SOMMAIRE

Editorial et sommaire	3
CA du 08/10/2024	4
AGE et AGO du 07/12/2024	6
Règlement Intérieur de l'APY	10
Actualités de l'amicale	11
Exposition à Valencia	16
Graf Spee <i>(P. Guéniot)</i>	18
10c Blanc <i>(J. Raimondeau)</i>	24
Marcophilie La Roche-sur-Yon <i>(C. Gautier)</i>	31
Marcophilie en Vendée	40
Composition du CA 2025	41

Directeur de la publication : Philippe MARTON

Comité de rédaction : Jacques RAIMONDEAU et Christian GAUTIER

Mise en page : Jean-Marie LETERME

Diffusion informatique : Mathilde AGENEAU

Reproduction, même partielle, des articles de ce bulletin strictement interdite sauf autorisation écrite du Conseil de l'APY

Dépôt légal n° 1762-035X

Bulletin déposé le 30/06/2025

CA DU 8 NOVEMBRE 2024

Présents : Mathilde AGENEAU, Pierre BARBIER, Richard COQUET, Philippe GUENIOT, Jean-Pierre HURTAUD, Jean-Marie LETERME, Philippe MARTON, Pierre PRUD'HOMME et Jacques RAIMONDEAU

Excusés : François MENNESSIEZ et Jean PRIVÉ

La réunion débute à 20h10.

1 – Adoption du compte-rendu de la réunion de CA du 20 septembre 2024

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2 – Bulletin : mise en forme des articles

Christian GAUTIER s'est proposé pour travailler à la mise en page du bulletin. Il propose au Conseil d'Administration les règles qui pourraient être retenues afin de réaliser une mise en forme harmonieuse des articles : style de caractère utilisé Calibri, taille 11, titre des articles harmonisés, présentation dans un style journalistique sur 2 colonnes, ...

Les membres du CA valident ces propositions.

3 – Organisation du 42^e Salon des Collectionneurs du 19 janvier 2025

Après avoir exigé il y a 3 ans, l'encadrement de la manifestation par la présence d'un responsable de la Sécurité à la charge de l'APY, ORYON nous impose cette année d'avoir à l'entrée de notre salon un agent de sécurité dont la mission est de contrôler les sacs des visiteurs.

Le CA valide les 2 devis correspondant à ces missions tout en regrettant l'impact que ces nouvelles contraintes vont avoir sur le résultat financier du salon qui est la principale ressource de l'amicale.

Concernant le repas du midi offert aux bénévoles, il sera demandé une participation de 5€ par personne. Comme les années précédentes, un coupon « bon pour un repas » sera remis aux intéressés et suite au salon le trésorier facturera le montant de 5€.

Le CA considère qu'il est nécessaire, au cours du 1^{er} semestre 2025, d'engager une réflexion pour trouver de nouvelles recettes et diminuer les dépenses.

4 – Préparation des AG Ordinaire et Extraordinaire du 7 décembre 2024

Le CA valide la dernière version des Statuts afin qu'elle soit soumise à l'adoption des membres de l'APY lors de l'AGE du 7 décembre 2024.

Le CA valide le nouveau Règlement Intérieur qui sera présenté aux adhérents lors des prochaines AG.

Le trésorier, Richard COQUET, présente les comptes de l'Amicale avec un déficit de 267,00€. Les comptes seront arrêtés au 30 novembre mais le déficit final sera plus important.

Un débat s'engage sur la fixation du prix de la cotisation 2025. La cotisation est de 26,00€ depuis 18 ans. La réversion à la FFAP augmente de 2,50€ à partir de 2025 soit un montant de 9,00€ au lieu de 6,50€. Celle du GPCO ne varie pas et reste à 3,00€. Le CA souhaite donc que l'intégralité de la réversion à la FFAP soit répercutée sur le montant de la cotisation. D'autre part, à la vue des pertes de recettes sur le salon et au déficit de l'année 2024, le CA souhaite proposer une augmentation de 1,50€ supplémentaire ce qui porterait la cotisation à 30,00€ pour 2025. Cette revalorisation sera soumise à l'approbation de l'AGO du 7 décembre 2024.

Les administrateurs sortants sont : Pierre BARBIER, Richard COQUET et Jacques RAIMONDEAU. Ils sont tous candidats au renouvellement de leur mandat.

Le calendrier des dates de réunions est validé par le CA. Jean-Pierre HURTAUD prend contact avec la maison de quartier des Forges pour réserver le Terrain d'Aventure (date à définir).

Pour le repas qui suivra l'AG au restaurant les P'tits Ventres de Terre, Philippe MARTON et Jean-Pierre HURTAUD prennent contact avec le restaurateur pour choisir le menu. Le prix du repas sera réglé par les participants. L'APY prend à sa charge le verre de l'amitié ainsi que les boissons pendant le repas.

5 – Annuaire des adhérents

Mathilde AGENEAU indique que seulement 12 membres de l'amicale ont complété le formulaire en ligne pour actualiser l'annuaire des adhérents. Elle va faire une relance.

6 – Réunion des Présidents des association philatéliques vendéennes

Didier LAPORTE, 1^{er} vice-président du GPCO a sollicité l'APY pour pouvoir utiliser notre salle de réunion afin d'organiser une rencontre avec les Présidents des associations fédérées de Vendée. Le Président du GPCO, Philippe LAGRUE, sera présent.

La date retenue est le samedi 23 novembre de 14h30 à 18h00. Philippe MARTON et Jean-Marie LETERME représenteront l'APY.

7 – Gouvernance de l'Amicale

Philippe MARTON a informé le CA de son intention de ne pas briguer un nouveau mandat de Président de l'APY. Il est donc nécessaire que chacun des membres du CA réfléchisse à son positionnement et son implication dans le futur fonctionnement du Conseil de l'APY.

8 – Questions diverses

Le CA valide que les éventuels remboursements de frais kilométriques, pour des adhérents qui seraient amenés à représenter l'Amicale à la demande du Président, seront réalisés sur la base du barème des impôts.

Le CA valide la participation, à hauteur de 100€, de l'APY aux organisateurs du Championnat Phila-France qui sera organisé à Colmar du 6 au 9 juin 2025. Les 100 bons de soutien, donnant accès à un tirage au sort lors de la manifestation, seront distribués aux membres qui participeront aux AG de l'APY prévues le 7 décembre 2024.

Fin de la réunion à 23h45

Le Secrétaire, Jean-Marie LETERME

Le Président, Philippe MARTON

CALENDRIER 2025 (*)

Date	Activité	Lieu	Organisateur
27/07/2025	Salon des Collectionneurs (**)	St Hilaire de Riez (85)	Club Numismate
27/07/2025	Salon des Collectionneurs (**)	Salle de la Conserverie - St Gilles-Croix-de-Vie (85)	APHV
10/08/2025	Salon des Collectionneurs (**)	Salle Plissonneau - Le Château d'Olonne (85)	PM-CS
17/08/2025	Salon des Collectionneurs (**)	Salle de la Conserverie - St Gilles-Croix-de-Vie (85)	APHV
31/08/2025	Salon des Collectionneurs (**)	St Hilaire de Riez (85)	Club Numismate
07/09/2025	Réunion APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY
07/09/2025	Bourse multicollections (**)	Salle des Ribandeaux - Talmont-Saint-Hilaire (85)	AMT
28/09/2025	Echanges APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY
28/09/2025	Bourse des Collectionneurs (**)	Les Herbiers (85)	ADCH
05/10/2025	Réunion APY - Conférence : Michel AUDUREAU	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY
05/10/2025	Salon des Collectionneurs (**)	Salle Plaisance - Luçon (85)	APL
11/10/2025	Expo Régionale GPCO (**)	Angoulême (16)	GPCO
12/10/2025	Expo Régionale & Congrès du GPCO (**)	Angoulême (16)	GPCO
26/10/2025	Echanges APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY
02/11/2025	Réunion APY - Conférence : Pierre BARBIER	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY
30/11/2025	Echanges APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY
13/12/2025	Assemblée Générale APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY
18/01/2026	43 ^e Salon des Collectionneurs	Les Oudairies - La Roche-sur-Yon (85)	APY

(*) Calendrier prévisionnel qui s'adaptera aux mesures sanitaires qui pourraient être mises en œuvre

(**) L'APY ne pourra pas être tenue responsable des éventuels reports ou annulations de ces manifestations

AG EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

7 DECEMBRE 2024

Le Président, Philippe MARTON, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

Il demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de nos proches qui nous ont quittés au cours de cette année.

Le Président présente les excuses de Philippe LAGRUE, Président du GPCO, puis il ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va devoir se prononcer sur la modification des statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

Le Président rappelle que lors de l'AG 2023, la nécessité de mettre à jour les statuts de notre association avait été évoquée. La dernière modification datait de décembre 2004.

Un groupe de travail du Conseil d'Administration (CA) a œuvré depuis un an afin de proposer à votre approbation les nouveaux statuts.

1 – Adoption des nouveaux statuts

Le Président indique que le projet des nouveaux statuts a été envoyé avec la convocation à l'AGE, ce qui a permis à chacun de s'imprégner du contenu.

Au-delà du dépoussiérage nécessaire pour un texte qui datait de 2004, les principales modifications proposées sont :

- dans l'article 2 (Buts) : ajout de toute forme de collections acceptées en compétition par la FFAP,
- dans les articles 6 (Composition) et 7 (Admission) : possibilité d'adhésion pour les personnes physiques et morales,
- dans l'article 10 (Administration) : 3 vice-présidents au lieu de 4, 1^{er} vice-président qui supplée à l'absence de Président, 2^e vice-président qui dispose de la signature à la banque
- dans les articles 11 (Réunion CA) et 15 (AGO) : possibilité d'organiser le CA et l'AGO sous diverses formes : présentielle, visioconférence, courriel, courrier,

En l'absence de question, le Président propose d'adopter les statuts par un vote à main levée qui valide à l'unanimité le contenu proposé.

2 – Présentation du nouveau Règlement Intérieur

Le Président rappelle que l'article 18 des statuts indique que le Règlement Intérieur (RI) est élaboré, approuvé et modifié par le CA qui se doit d'informer les membres de l'association à la réunion suivant la prise de décision.

Lors de sa réunion du 8 novembre 2024, le CA a apporté des modifications au RI qui n'avait pas évolué depuis 1994.

Les adhérents ont reçu le nouveau RI avec la convocation aux AG. A compter de ce jour, c'est ce dernier qui s'applique. Il permet notamment aux responsables de service de rappeler à l'utilisateur les règles de fonctionnement de son service.

Aucune remarque n'étant formulée par les adhérents présents, le Président indique que l'AGE est clôturée et il ouvre l'AG Ordinaire.

Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

1 – Adoption du PV de l'AGO du 9 décembre 2023

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire, publié dans le bulletin n° 178 de juin 2024, est adopté à l'unanimité.

2 – Rapport d'activité 2023

Le Président indique que l'APY compte 52 adhérents. Nous avons enregistré 7 démissions, 6 adhésions d'adultes et 1 adhésion d'une jeune. L'effectif reste le même qu'en 2023.

Au-delà des 6 réunions du CA qui se sont tenues pendant l'année, les groupes de travail « refonte des statuts et du RI » et « Fête du Timbre » se sont réunis plusieurs fois.

Les activités de l'année :

- 7 janvier : la galette des rois.

- 21 janvier : 41^e Salon des Collectionneurs avec plus de 740 entrées payantes. Le Président rappelle que le salon est la principale ressource de l'Amicale avec les cotisations.

- 9 et 10 mars : Fête du Timbre dans la salle des Fêtes des Clouzeaux à Aubigny- Les Clouzeaux. Une première nationale avec le transport de courrier par bateau sur le plan d'eau des Clouzeaux grâce à la maquette de Dominique PASQUIER. Lors de l'inauguration, Mme BELLAMY, députée, et Mme GRELLIER, maire de la commune, nous ont fait l'honneur de leur présence. Les deux écoles de la commune ont participé à cette manifestation ce qui a valu à l'APY de remporter la première place au Challenge National de l'animation jeunesse doté d'un bon d'achat de 1000€ en matériel informatique. Cette dotation a permis à l'APY de s'équiper d'un ordinateur portable et de remettre du matériel aux deux écoles ainsi qu'à Dominique PASQUIER qui ont contribué à la réussite des 2 journées. Le Président remercie les bénévoles adhérents qui ont participé à l'organisation de la Fête du Timbre.

- 18 et 19 mai : participation au 2^e Festival BDFEST à La Roche-sur-Yon. Cette année le stand de l'APY était positionné devant la Librairie 85000, place Jacques Chirac, à proximité du chapiteau des auteurs de BD. Cela nous a permis d'être beaucoup plus visibles qu'en 2023.

- 18 juin, pique-nique au terrain d'aventures de la Maison de Quartier des Forges : un moment convivial avec les adhérents et leurs conjoints.

- Les réunions mensuelles avec conférence :

- 4 février – Pierre BARBIER : les « Daguin », 3^e partie,

- 7 avril – Philippe GUENIOT : histoire de la ville de LVOV à LVIV,

- 2 juin – Christian GAUTIER : la seconde Guerre Mondiale,

- 6 octobre – Jean-Marie LETERME : NFT et Timbre Numérique,

- 3 novembre – Didier LAPORTE : Marathon,

- Le Bulletin, trois éditions pour l'année 2024. Le Président remercie les adhérents qui ont fourni des articles et sollicite les présents pour alimenter les prochains bulletins.

- La bibliothèque permet aux adhérents d'accéder à près de 450 ouvrages philatéliques dont les catalogues de cotation Yvert & Tellier, Michel et Maury. Jacques RAIMONDEAU se tient à votre disposition pour les emprunts d'ouvrages. Plus de 3500 revues sont également consultables lors des réunions. Jean-Marie LETERME est votre interlocuteur pour bénéficier d'abonnements à tarifs préférentiels aux principales revues philatéliques.

- Le site Internet permet de consulter tous les bulletins publiés depuis le n° 1. Durant l'année, plus de 200 courriels contenant des informations philatéliques ont été envoyés aux adhérents.

3 – Bilan du service Nouveautés

Pierre PRUD'HOMME, responsable du service réservations et nouveautés, fait état de la situation : cinq réservataires pour les timbres de France, un pour les timbres de Monaco et un pour les timbres d'Andorre.

Le Président remercie « Pierrot » pour la gestion de ce service.

4 – Bilan du service Circulations

Richard COQUET présente le résultat du service : 216 carnets ont circulé. Ils ont été fournis par quatre bailleurs extérieurs et trois bailleurs de l'APY. Les montants prélevés (594€) sont en forte diminution par rapport à l'exercice précédent. Les prélèvements ont permis de dégager 46€ de recette pour l'APY.

Alain BONNEAU, responsable du service, indique que les circuits fonctionnent correctement. Il précise que, pour chaque circulation, il faut compléter une fiche de prélèvement et que le paiement doit suivre la circulation. Il suggère aux utilisateurs du service de relire le RI qui rappelle les modalités de fonctionnement.

Le Président remercie Alain pour le suivi de ce service.

5 – Rapport financier 2024 (période du 01/12/2023 au 30/11/2024)

Richard COQUET, Trésorier, présente l'état des comptes et des finances de l'APY. Pour 2024, ce sont 418 opérations qui ont été enregistrées soit 17 de plus qu'en 2023.

Le compte de résultats est présenté de façon détaillée par poste de dépenses et de recettes. Le résultat de l'exercice est déficitaire de 345,60€.

Au 30/11/2024, les disponibilités sont de 7643,30€ dont 481,22€ sur le compte chèques, 35,92€ en espèces et 7126,16€ sur le livret Crédit Mutuel.

Le Président remercie le trésorier pour la bonne tenue des comptes.

6 – Rapport des vérificateurs aux comptes

Amédée DUPOND présente l'audit réalisé sur les comptes et remercie le trésorier pour l'inventaire qui a été réalisé pour évaluer le patrimoine de l'Amicale. Les vérificateurs aux comptes, Amédée DUPOND et Christian GAUTIER, donnent quitus au trésorier pour sa gestion rigoureuse des finances de l'APY (voir annexe 1).

A la suite de cette présentation, le rapport financier est adopté à la majorité par les membres présents à l'Assemblée Générale.

7 – Budget prévisionnel et cotisation 2025

Le budget prévisionnel 2025 est présenté aux participants.

Le montant de 26€ de la cotisation est inchangé depuis 2006.

La FFAP a décidé d'augmenter de 2,50€ la cotisation par adhérent (9,00€ au lieu de 6,50€).

Le résultat du Salon des Collectionneurs est impacté depuis 2 ans par l'obligation d'avoir un « Monsieur Sécurité » (500€) et par une diminution du nombre de marchands et du nombre d'entrées. Pour 2025, on nous impose d'avoir un « Agent de Sécurité » assermenté à l'entrée du Salon dont le coût va être d'environ 500€.

Depuis 2 ans, le résultat des comptes de l'APY est négatif (-520€ en 2023 et -345€ cette année).

Sur la base de ces éléments, augmentation des charges, diminution des recettes et résultats négatifs depuis 2 ans, le Conseil, lors de sa réunion du 8 novembre dernier, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale une augmentation de la cotisation de 4€.

Cette augmentation peut sembler trop importante mais elle semble nécessaire pour assurer un retour vers un résultat positif en 2025.

Le Conseil d'Administration s'engage au cours de l'année 2025 :

- à analyser les postes des dépenses et des recettes,
- à trouver des solutions pour contenir, voire diminuer les charges,
- à réfléchir à des actions qui pourraient apporter de nouvelles recettes,
- à examiner notre relation avec notre fédération.

Le Président laisse les participants s'exprimer sur les points évoqués dans sa présentation puis il propose de passer au vote du montant de la cotisation 2025.

Par un vote à main levée (31 votants : 1 contre, 2 abstentions et 28 pour), les adhérents présents valident le montant de 30€ pour la cotisation 2025. Pour les jeunes, l'adhésion reste gratuite.

Un point d'attention est ressorti lors des discussions : il faudrait joindre à la convocation un pouvoir afin que les adhérents absents à l'AG puissent être représentés. Cette disposition n'est pas prévue dans les statuts et sera examinée lors d'un prochain Conseil d'Administration.

8 – Renouvellement du tiers sortant

Les 3 administrateurs renouvelables cette année sont tous candidats pour un nouveau mandat de trois ans. Il s'agit de Pierre BARBIER, Richard COQUET et Jacques RAIMONDEAU.

Le Président informe qu'il n'a reçu aucune autre candidature et demande à l'assistance s'il y a d'autres candidats. Personne ne manifeste le souhait d'intégrer le Conseil d'Administration.

Par un vote à main levée, Pierre BARBIER, Richard COQUET et Jacques RAIMONDEAU sont élus à la majorité par l'Assemblée Générale.

9 – Désignation des vérificateurs aux comptes

Amédée DUPOND et Christian GAUTIER acceptent de poursuivre leur mission de vérificateurs aux comptes pour 2025.

L'Assemblée Générale vote à l'unanimité la reconduite d'Amédée DUPOND et Christian GAUTIER comme vérificateurs aux comptes.

10 – Programme des réunions

Le tableau des réunions de l'APY est présenté et sera envoyé par courriel à chaque adhérent.

Pour 2025, les conférences prévues sont :

- 2 février : Philippe GUENIOT,
- 6 avril : Jacques RAIMONDEAU,
- 5 octobre : Michel AUDUREAU,
- 2 novembre : Pierre BARBIER.

Le tableau des salons, des bourses et des expositions philatéliques étant incomplet, il sera mis à disposition dans le bulletin de décembre qui sera diffusé début janvier.

11 – Questions diverses

Pierre BARBIER et Amédée DUPOND font état de l'organisation du 42^e salon des collectionneurs qui se déroulera le 19 janvier 2025 : publicité, inscriptions des négociants, Les adhérents qui souhaitent exposer sont sollicités et un appel aux bénévoles pour participer au bon fonctionnement de cette manifestation est lancé.

Le Président informe l'assemblée que lors du Congrès du GPCO en octobre dernier des récompenses ont été décernées à des adhérents de l'APY :

- Philippe GUENIOT a reçu le diplôme d'honneur du GPCO,
- Jean-Pierre HURTAUD s'est vu attribuer le diplôme d'honneur de la FFAP.

Pour clore l'Assemblée Générale, après le tirage au sort, les adhérents partagent le verre de l'Amitié. Puis ce moment de convivialité se poursuit autour d'un repas au restaurant « Les P'tits Ventres de Terre ».

Le Secrétaire, Jean-Marie LETERME

Le Président, Philippe MARTON

Annexe 1

VERIFICATION DES COMPTES 2023/2024

Le 5 décembre 2024

Nous, Christian GAUTIER et Amédée DUPOND, nous sommes diligentés en voiture jusqu'à Nieul le Dolent, au domicile de notre trésorier Richard COQUET.

Nous avons eu accès à tous les éléments constitutifs de la comptabilité de l'APY.

Nous avons vérifié, sur environ 10% des pièces, la cohérence des informations enregistrées dans le livre journal et les pièces justificatives par prélèvements aléatoires.

Nous n'avons trouvé aucune anomalie ni absence de paraphe sur les documents comptables.

Nous avons constaté qu'un gros travail de chiffrage des actifs de l'association (bibliothèque, biens mobiliers, matériels, souvenirs et timbres en stocks) avait été réalisé et nous remercions vivement les bénévoles qui y ont participé.

Nous tenons à remercier notre Trésorier pour la qualité de son travail et du temps qu'il passe et pour sa disponibilité.

Les vérificateurs aux comptes

Christian GAUTIER

Amédée DUPOND

REGLEMENT INTERIEUR DE L'APY

Modifié par la réunion du Conseil d'Administration du 28 février 2025

Article 1 - ADHESIONS, COTISATIONS, REUNIONS

Les adhérents sont tenus au paiement d'une cotisation annuelle. Son montant est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les cotisations partent du 1^{er} janvier et doivent être réglées dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année considérée. Il sera adressé au cours du mois d'avril suivant un rappel à tout retardataire qui sera considéré comme démissionnaire s'il ne s'est pas acquitté de sa cotisation avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le Conseil d'Administration est habilité à exonérer de cotisation annuelle les membres de l'Amicale qui pourraient se trouver en difficulté financière.

Lors de l'adhésion, le nouveau membre se voit attribuer un numéro interne à l'amicale et reçoit par courriel les codes qui lui donnent accès au site internet de l'association.

L'adhésion donne droit au bulletin périodique visible sur le site Internet ainsi qu'à l'ensemble des autres services (Bibliothèque, Circulations, Nouveautés, ...).

Les réunions auront lieu à une adresse et d'après un calendrier qui sera établi au début de chaque année civile.

Article 2 – SERVICE CIRCULATIONS

Article 2-1 - RESPONSABLE DU SERVICE

Le responsable des Circulations est désigné par le Conseil d'Administration. Il s'agit obligatoirement d'un membre de l'association.

Le responsable du service des Circulations est chargé de l'organisation du service de la circulation des carnets, de l'établissement des comptes de prélèvements, de la correspondance se rattachant à son service.

Article 2-2 - BAILLEURS

Des carnets pourront être mis en circulation par les adhérents et des négociants inscrits au Registre du Commerce dans la mesure où ces derniers seront adhérents à l'Amicale Philatélique Yonnaise et à jour de leur cotisation.

Les bailleurs de carnets s'engagent à ne proposer que des timbres authentiques, à l'exclusion des timbres faux, réparés ou truqués, sauf s'ils sont signalés comme tels. Les défauts seront indiqués d'une façon très apparente. Le responsable des Circulations s'assurera que ces principes sont respectés.

Article 2-3 - FONCTIONNEMENT

A l'intérieur des circuits indiqués sur la feuille de route des circulations, les envois seront remis de la main à la main, sous l'entière responsabilité du détenteur, à l'intéressé dont le nom suit sur le bordereau qui accompagne les carnets. Les envois ne doivent pas être conservés plus de 48 heures.

Le numéro d'adhérent est porté, sans omission, à la place des timbres prélevés dans le carnet.

Chaque adhérent qui reçoit un carnet ou un lot de carnets en est entièrement responsable jusqu'au moment de sa remise entre les mains de l'adhérent suivant. A la réception du carnet, il est indispensable de vérifier que les cases des timbres prélevés ont bien été complétées. Si tel n'est pas le cas, il faut prévenir le détenteur précédent du carnet ainsi que le responsable du service. Lors du contrôle des carnets en fin de circuit par le responsable, le dernier détenteur sera redevable du montant correspondant aux timbres prélevés dans les cases sans mention du numéro de l'adhérent.

Les feuilles de prélèvements, correctement remplies, datées et signées par le préleveur, devront être jointes à la feuille de route qui accompagne chaque circulation. Le paiement, en chèque ou en espèces, des timbres prélevés suit la circulation dans les enveloppes prévues à cet effet.

Il est interdit de substituer un timbre à un autre. Tout bénéficiaire du service indélicat restera débiteur de la valeur des timbres substitués et sera radié de l'association.

Article 3 – SERVICE NOUVEAUTÉS

Article 3-1 - RESPONSABLE DU SERVICE

Le responsable des Nouveautés est désigné par le Conseil d'Administration. Il s'agit obligatoirement d'un membre de l'association.

Le responsable des Nouveautés est chargé du service des approvisionnements des nouveautés, de l'établissement des comptes et de la correspondance se rattachant à son service. Il peut se faire assister dans sa tâche par un ou plusieurs adjoints.

Article 3-2 - FONCTIONNEMENT

Les émissions nouvelles seront fournies aux adhérents qui en feront la demande. Le nombre de timbres ou de séries désirées sera indiqué au responsable des Nouveautés le 1^{er} janvier de chaque année.

L'Amicale ne peut pas garantir la fourniture des timbres qui sont commercialisés en dehors du programme philatélique.

Les timbres et séries sont remis en mains propres à l'abonné par le responsable du service lors des réunions. L'abonné ne pourra pas exiger que les timbres lui soient livrés à domicile. S'il souhaite recevoir les nouveautés par un envoi postal, les frais de port et d'emballage lui seront facturés au coût réel.

L'achat des nouveautés au profit d'un adhérent sera automatiquement suspendu dès le deuxième mois qui suivra le non-retrait ou leur non-paiement pour quelque motif que ce soit, étant entendu toutefois que les retraits et les paiements peuvent être effectués en dehors des jours de réunions mensuelles. Dès lors, sa provision ne pourra lui être remboursée. Le règlement des prélèvements devra être joint sitôt la livraison ou, au plus tard au cours du mois suivant celle-ci.

Dans les cas exceptionnels de départ ou de décès d'un membre de l'association abonné au service des nouveautés, les timbres invendus seront repris au compte de l'Association.

Article 4 – BIBLIOTHEQUE

Article 4-1 - RESPONSABLE DU SERVICE

Le responsable de la Bibliothèque est désigné par le Conseil d'Administration. Il s'agit obligatoirement d'un membre de l'association.

Le responsable contrôle rigoureusement les entrées et les sorties des ouvrages.

Article 4-2 - FONCTIONNEMENT

Les catalogues et ouvrages sont prêtés gratuitement et sont mis à la disposition des adhérents lors des réunions mensuelles.

Les emprunteurs prendront soin des ouvrages qui leur seront confiés et ne les détiendront pas plus d'un mois.

Article 5 – ASSEMBLEES GENERALES

Avec la convocation à l'Assemblée Générale, chaque adhérent reçoit un pouvoir qu'il peut transmettre afin d'être représenté en cas d'impossibilité de participer à la réunion.

Les pouvoirs qui parviendront sans désignation d'un membre sont attribués aux premiers adhérents qui signent la feuille de présence, dans l'ordre de signature.

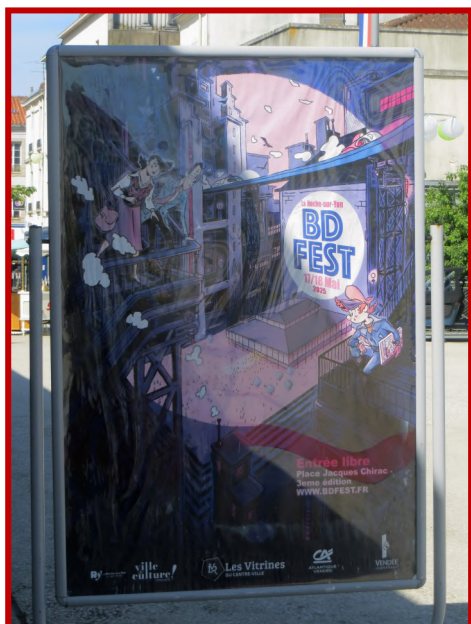
Chaque adhérent ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Le Conseil d'Administration de l'APY

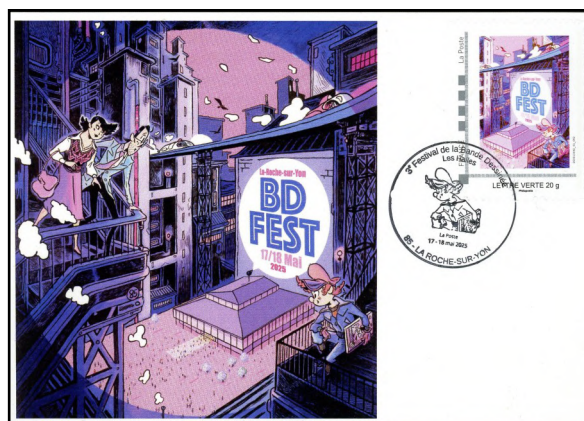
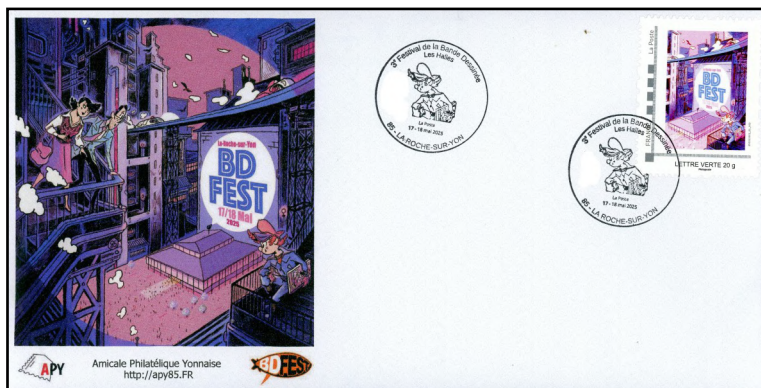
Le 28 février 2025

ACTUALITÉS - APY

BD FEST 2025



Les 17 et 18 mai 2025, l'APY était présente au 3^e festival BD de la Roche-sur-Yon pour proposer des souvenirs philatéliques (MTAM, CP, enveloppe avec TAD) faits à partir de l'affiche du festival : œuvre de Michel COLLINE (à droite sur la photo).



Martial DURAND est un auteur de BD, né à La Roche sur Yon le 19 février 1925, moins connu que son compatriote Benjamin RABIER, lui aussi né à La Roche sur Yon.

Martial Durand, dit Martial :
La Roche-sur-Yon, 19 février 1925
Avon, 28 décembre 2013

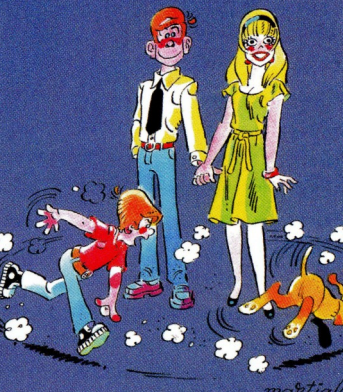


Photo extraite du site « Bédéthèque »
Remerciements pour l'aide iconographique à P. Marton et T. Marguenot



Martial

Louis Cancee - Jean-Paul Tiliéri



martial

*Le Taupinambour
Regards*

NAISSANCE de Martial Jacques Auguste Durand.

Né à Paris (X^e: Arrondissement)
Le seize Août mil neuf cent quarante-
et-un; avec sa mère Marie Adeline BOUQU
Le onze Septembre mil neuf cent
quarante et un.
L'Officier de l'état Civil,
A. Batauf

Dépense civil n° 04/00540
Le 17 septembre 1941
De la commune de
L'Officier de l'état Civil Délégué

Seconde à AVON (Seine
et Marne) le 8 décembre
1943. Le 16 janvier 1944
L'officier de l'état civil
délégué

pour le Maire
L'Officier d'état civil délégué
Stéphanie RABAUD

28 FEV. 2025

Le Dix-neuf février mil neuf cent vingt-cinq, six heures
minutes, est né, Rue Marechal Foch, 19
Martial Jacques Auguste, du sexe masculin
de Marcel Leon Charles Durand
Mouillereau de Capfif (Tendée), le seize février mil
neuf cent quatre-vingt-onze, marié
de Odine Jeanne Gabrielle Renouard née
Bourg-sous-la-Roche (Tendée), le vingt-quatre Mars
mil huit cent quatre-vingt-quatorze, sans profession, son épouse
domiciliés Rue Marechal Foch, 19.
Dressé le Dix-neuf février mil neuf cent vingt-cinq, Seize heures, au
la déclaration des parents
domicile

lecture faite, a signé avec Nous, Léon Gaurit, premier Adjoint
au Maire de la Roche-sur-Yon, Officier de l'état
Civil par délégation.

L. Gaurit Durand



Créé en 1952, le personnage de Sylvie est paru dans la revue « Bonnes Soirées » ; pendant 40 ans avec un tirage à 3 millions d'exemplaires par semaine. Très peu d'albums ont été édités.

ACTUALITÉS - APY

BD FEST - SUITE

Pendant les deux jours du festival quelque lettres ont été mises dans la boîte aux lettres pour voyager normalement.

Donc le lundi matin, je vais au centre de tri de La Roche sur Yon avec mon petit paquet de lettres et explique que ces lettre ne doivent pas repasser à l'oblitération. La préposée prend la bonne décision d'isoler ces courriers en les mettant dans une pochette (voir recto) et en indiquant :

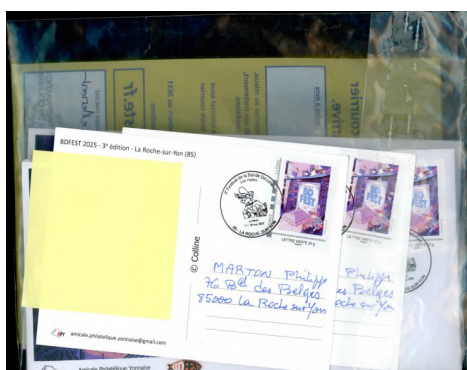
«MERCI de traiter ces plis manuellement sans passage Méca »



Pochette recto

Donc tout va bien.

Sauf qu'au verso de la pochette, par transparence, apparaissait un pli avec mon adresse perso.



Pochette verso



Eh bien, c'est d'une logique imparable, le lendemain je retrouve dans ma BAL de l'immeuble cette fameuse pochette contenant tous les courriers du festival.

Retour à la case départ, de nouveau au centre de tri pour reprendre l'expédition de ces courriers.

Avec une nouvelle approche, on me certifie que chaque courrier sera traité individuellement, ce qui fut fait : chaque pli a été mis sous pochette plastique, avec bien sûr l'adresse du document visible par transparence.

Eh là encore un exploit de La Poste : **les pochettes plastiques ont été oblitérées (TAD sur le plastique).**

Oui ! vous avez bien lu (voir docs joints ci-dessous), j'ai reçu mes deux documents dans des pochettes séparées et oblitérées. Et nous avons eu la preuve que toutes les pochettes ont été oblitérées, par retour d'informations des amis destinataires. Ce n'est pas merveilleux tout ça ? Pour une belle collection de variétés !



Philippe MARTON

ACTUALITÉS - APY

SUITE - PIQUE-NIQUE



Le 1^{er} juin 2025, avec une superbe organisation par Jean-Pierre, notre rendez-vous habituel au «Terrain d'Aventure» pour notre pique-nique traditionnel marquant la fin de cette partie de l'année philatélique, avant les deux mois de vacances.



Une quinzaine de personnes est au rendez-vous, c'est peu pour le nombre d'adhérents, mais ce sont les fidèles de ce moment convivial. Cette petite réunion permet à tout le monde de se retrouver en dehors de nos réunions mensuelles. Ce moment familial est toujours très apprécié des participants.



ACTUALITÉS - APY

SUITE - VALENCE

La Sociedad Valenciana de Filatelista (la SOVAFIL de Valence en Espagne) a commémoré ses 125 ans d'existence en faisant une grande exposition binationale «Hispano - Francesa».

Du fait de notre partenariat avec cette Association, l'APY était invitée et c'est Philippe GUENIOT (membre du CA) qui a fait le déplacement pour représenter l'APY.

Christian GAUTIER, Jacques RAIMONDEAU et Philippe GUENIOT ont participé à cette exposition, en exposant chacun une de leurs collections.

Philippe GUENIOT a remis au Président (Mr Francisco QUEROL) lors du repas de clôture, pour l'APY des souvenirs sous forme d'un livre «Histoire Postale de La Roche sur yon» et d'un souvenir spécifique fait à cette occasion (ci-contre à droite).

Après cet échange de souvenirs, le président QUEROL, a offert un souvenir (ci-dessous) pour l'APY, que Philippe GUENIOT a remis au président de l'APY, lors de la réunion du 25 mai 2025.



Remise du livre sur
L'Histoire Postale de La Roche sur Yon



Remise d'un souvenir
Spécialement fait à cette occasion



Souvenir sous la forme d'une feuille entière (CD du 28/3/39) de timbres du MAROC dans un cadre en bois : Magnifique.



EXPOSITION PHILATÉLIQUE BINATIONALE HISPANO-FRANÇAISE

Du lundi 5 au vendredi 9 mai derniers s'est tenue à Valencia (Espagne) une exposition philatélique dans le cadre de la célébration des 125 ans de la Sociedad Valenciana de Filatelistas, doyenne de toutes les entités philatéliques d'Espagne, fondée le 6 mai 1900, avec laquelle l'APY entretient depuis maintenant près de deux ans des liens de partenariat et d'amitié.

Sous le haut patronage de leurs Majestés le Roi Philippe VI et la reine Letizia, avec le soutien de la Communauté autonome de Valencia et de la Municipalité ainsi que de la Fédération espagnole des associations philatéliques (FESOFI), de l'Union des Commerçants Philatéliques (ANFIL), du Service postal espagnol (Correos), de la maison d'édition EDIFIL et de la Maison royale de la Monnaie et du Timbre (FNMT), dans la prestigieuse Salle des Colonnes de la Halle à la Soie (Lonja de la Seda) de Valencia, patrimoine mondial de l'Unesco, 18 collections étaient donc présentées durant cinq jours aux centaines de personnes venues visiter ce célèbre et magnifique édifice.



Parmi ces 18 collections, cinq provenaient de France : deux de l'Amicale Philatélique de Carcassonne et trois collections présentées par trois membres de l'APY.

Il s'agissait des collections suivantes :

- Marcophilie de La Roche sur Yon, présentée par Christian Gautier
- dans le sillage du 'Graf Spee' (1936-1946), présentée par Philippe Guéniot
- Le timbre à 10 cts au type Blanc, présentée par Jacques Raimondeau

Des collections prestigieuses de préphilatélie espagnole étaient offertes à l'attention d'un public nombreux et curieux de découvrir, entre autres : les marques postales, tarifs et voies d'acheminement des courriers de La Grande Armée en Galice (1809), des Armées Françaises napoléoniennes, puis royales, dans la Communauté de Valence ; mais



Logo de 125e anniversaire de la création de la
Société Philatélique de Valence

aussi une magnifique collection consacrée à l'Histoire Postale de la ville de Teruel durant la Guerre civile (1936-1939), ou encore l'Histoire postale de la communauté Valencienne entre 1404 et 1875. Les entiers postaux, type Matrona et type Cervantes étaient excellemment représentés ainsi qu'une belle collection d'aérophilatélie espagnole de Vols commerciaux pionniers. La philatélie thématique était présente à travers une très instructive collection consacrée à l'huile d'olive. La ville de Valence n'était bien sûr pas en reste avec le rappel des terribles inondations d'octobre 1957 et leurs conséquences dans l'histoire postale récente avec la taxation complémentaire obligatoire de 25 cts de peseta pour tout courrier expédié depuis le 'Grand Valence' entre 1962 et 1986 ; mais aussi la Valence du célèbre romancier local Vicente Blasco Ibañez, sans oublier une belle présentation de philatélie fiscale locale du XIX^e siècle. En philatélie traditionnelle, une extraordinaire et parfaitement exhaustive collection des Faux d'époque destinés à tromper les services postaux, depuis le numéro un d'Espagne jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ainsi qu'un cadre exclusivement consacré à l'un des chefs-d'œuvre du célèbre faussaire Jean de Spérati : le 2 reales espagnol de 1851. Bref, de quoi satisfaire tout un chacun au cours de cette semaine. La fréquentation était ininterrompue et nombreux les visiteurs curieux d'interpeler les exposants sur tel ou tel aspect de leur collection.

La SOVAFIL avait pour l'occasion édité des souvenirs sous forme d'enveloppes préaffranchies, de cartes postales commémoratives ainsi que de timbres personnalisés :



Enveloppe souvenir de l'exposition.

La Directrice du Service Philatélique de la Poste espagnole Nuria Lera Hervás, très présente sur les deux premières journées, accompagnée de José Pedro Gómez-Agüero Jiménez (Juré international représentant de la FESOFI) et en compagnie du président Francisco Querol Piñón, ont conjointement apposé l'oblitération spéciale commémorant le 125^{ème} anniversaire.



Nuria Lera Hervás, Francisco Querol Piñón et Agüero Jiménez

Chaque soirée était ponctuée par une ou deux conférences données soit *in situ*, en accompagnant l'exposant dans la présentation de sa collection, soit dans la salle adjacente du 'Consulat de la Mer' ; de même la société EDIFIL, en plus du catalogue habituel de ses nombreuses publications, est-elle venue présenter, pour sa sortie, l'ouvrage de l'ancien président de la SOVAFIL, Vicente Baixauli Comes, consacré aux 'Marques postales et oblitérations spéciales d'Espagne et dépendances entre 1888 et 1950'.

La majeure partie de ces informations est disponible dans le catalogue de 36 pages édité à l'occasion et dont quelques exemplaires sont déposés dans la bibliothèque de notre amicale.

L'accueil que nous ont réservé les membres de l'association valencienne était des plus fraternels, tout empreint de cette chaleur et esprit de camaraderie si typiques du monde méditerranéen, avec en point d'orgue le déjeuner de clôture. Pris dans un établissement renommé de Valencia dont la paella est l'une des meilleures de la ville, ce repas auquel ont assisté une bonne trentaine de personnes, a été ponctué de remises de diplômes et autres délicates attentions. J'ai pu ainsi remettre au président de la SOVAFIL Francisco Querol Piñón, le trophée que nous avons fait réaliser pour l'occasion ainsi qu'un exemplaire du livre consacré à l'Histoire Postale de La Roche sur Yon.



Remise du trophée aux espagnols.

En retour nous avons été gratifiés d'une magnifique planche de timbres du Maroc Français élégamment encadrée ainsi que de la médaille commémorative du 125^{ème} anniversaire de la SOVAFIL



Remise de la médaille commémorative

Il ne nous reste plus qu'à trouver une occasion de recevoir nos amis Valenciens et leur faire découvrir notre amicale et notre beau pays Yonnais ; ils sont impatients de venir nous rendre visite.

Nos lecteurs sont invités à consulter le site de la SOVAFIL à l'adresse suivante où ils pourront retrouver plusieurs articles consacrés à cet événement qui restera dans les annales de nos deux sociétés

<https://www.sovafil.es/Exposiciones/Expo125Aniversario/FOTOS>.

Philippe Guéniot
Délégué de l'APY

DANS LE SILLAGE DU 'GRAF SPEE'

1^{ère} Partie

Nous entreprenons ici de relater pour le lecteur de langue française la tragique épopée du cuirassé allemand (*Panzerschiff*) *Admiral Graf Spee*, navire fleuron de la Kriegsmarine allemande, et de son équipage formé de plus d'un millier de jeunes hommes au sort desquels on ne peut rester insensible.

Sous le nom de *Admiral Graf Spee*, la marine de guerre allemande décide de lancer le 23 août 1932 la construction du deuxième cuirassé de la classe *Deutschland*. La coque est mise à flot, dans les



chantiers navals de Wilhelmshaven le 30 juin 1934. La marraine du navire est la comtesse Huberta von Spee, la fille du Vice-Amiral Comte (Graf) Maxilian von Spee qui lui donne son nom.

En un temps record, le navire entre en service et intègre la Kriegsmarine un an et demi plus tard, le 6 janvier 1936. Avec une longueur de 186 m, le cuirassé ne dépasse pas les 10.000 tonnes de jauge imposés par le traité de Versailles. Il respecte le calibre de l'armement tout de même redoutable avec ses deux tourelles de

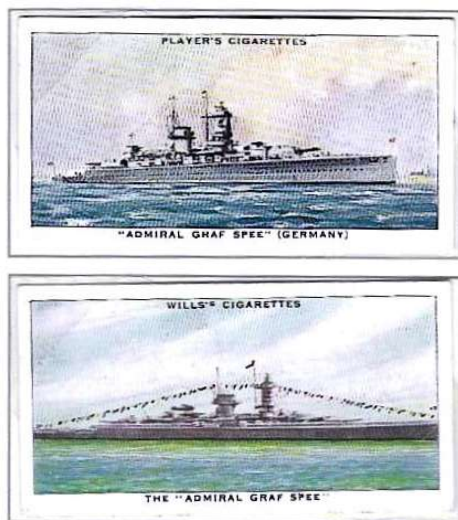
trois canons de 280 mm capables de propulser à une distance de 36 km une charge explosive de 300 kg. Ses huit moteurs diesel et ses 3350 l de réserve de fuel lui assurent une autonomie considérable de 17460 milles nautiques (soit environ 32.000 km) à une vitesse réduite de 15 nœuds, vitesse pouvant être portée à un maximum de 27 nœuds (soit environ 50 km/h). Le navire dispose du tout premier équipement radar (qui ne porte pas encore ce nom, inventé plus tard par les Anglais) au monde ainsi que d'un système de stabilisation de télémétrie unique qui lui assure une précision de tir

inégalée. Bref, le *Graf Spee*, comme on l'appelle communément, fait la fierté des autorités allemandes et est un objet de curiosité de la part des autres puissances navales, au premier rang desquelles, la Royal Navy.

Le cuirassé devient très populaire : il est le navire invité représentant le Reich Allemand à la grande parade navale de Spithead (île de Wight) organisée à l'occasion du couronnement du roi George VI, le 20 mai 1937.



La curiosité dont il fait l'objet ne trouve cependant pas à se satisfaire tant l'amirauté allemande préserve jalousement les secrets techniques et technologiques qui caractérisent le navire. Les curieux en sont réduits à s'émerveiller devant la seule apparence extérieure de celui-ci : à commencer par sa coque, la première pour un navire de ce type, à être entièrement soudée et non rivetée. Les images du cuirassé circulent dans la presse, mais aussi sous forme de chromos, et de vignettes publicitaires comme celles des cigarettes des marques Players et Wills.



De retour en Allemagne le navire est destiné à intégrer avec son jumeau l'*Admiral Scheer*, les forces navales internationales destinées à assurer la neutralité des eaux territoriales espagnoles, dont le pays est alors en proie à une guerre fratricide qui oppose, depuis juillet 1936, à la République légitime les éléments militaires putschistes guidés par le général Franco. Le *Graf Spee* sera engagé, entre août 36 et février 38, dans cinq missions de patrouille en Espagne ainsi que dans ses dépendances africaines de Ceuta et Melilla, comme également dans le port 'international' de Tanger. A cette occasion le millier de marins allemands autorisés à débarquer vont, encore une fois éveiller la curiosité des populations locales.

Le jeune quartier-maître mécanicien, il a vingt-deux ans, Herbert Klemm, né à Hambourg, découvre l'Afrique du Nord, et écrit à son père depuis Tanger. L'Allemagne n'ayant plus de bureau de poste dans le port marocain, il expédie sa lettre depuis le bureau anglais. Pour mémoire, les deux



timbres à l'effigie du tout nouveau couple royal formé par George VI et la Reine Elizabeth, ne peuvent que lui rappeler qu'un mois et demi plus tôt il participait sur son navire aux festivités du couronnement, au large de Portsmouth.

A l'occasion de l'escale de Tanger il adresse donc, le 4 juillet 1937, ce courrier affranchi à 3

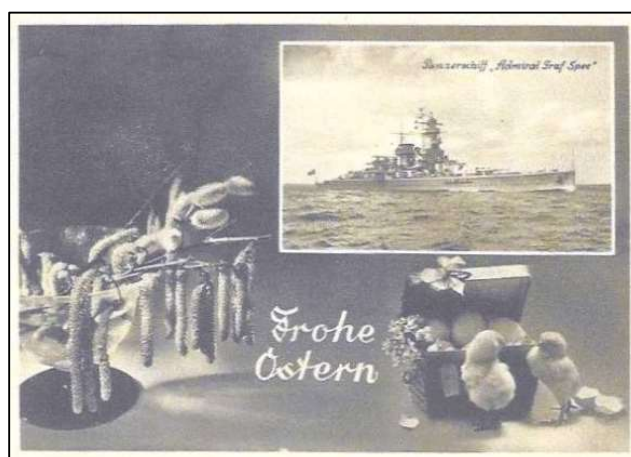
pence, pensant ainsi couvrir l'acheminement par voie aérienne. Ce que le postier britannique n'entend pas de la même oreille. Il applique un cachet 'Insufficiently prepaid for Air Mail' et donne libre cours à la lettre par voie de surface. Dans l'angle inférieur gauche de l'enveloppe Herbert Klemm a indiqué ses données comme expéditeur (Abs. pour Absender), le nom du navire 'Panzerschiff Admiral Graf Spee' et son adresse officielle 'Marinepostbüro/Berlin C2'.

Nous retrouverons le quartier-maître Herbert Klemm un an et demi plus tard au milieu de la pampa d'Argentine. Mais en cet été 1937 l'heure est encore à la découverte et du navire, de son équipage et des contrées ensoleillées en lesquelles il évolue.

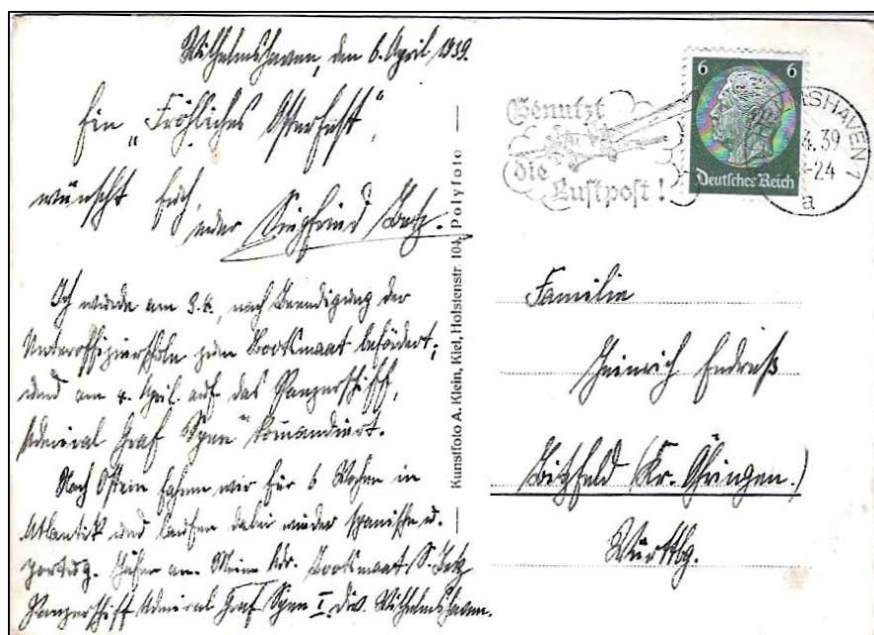
Le navire connaîtra deux commandants avant que le Capitaine de Vaisseau (Kapitän zur See) Hans Langsdorff n'en prenne la charge le 1^{er} novembre 1938. Le navire est alors de retour dans le port de Wilhelmshaven pour reconditionnement. Les matelots bénéficient de courtes permissions ; mais faute de temps pour rejoindre leur famille certains adressent des cartes souvenirs, achetées à bord à la fameuse 'Kantine', à l'aide de jetons obtenus contre argent comptant : la seule monnaie autorisée à circuler à bord et qui permet d'améliorer l'ordinaire, offrir une bière, se procurer des éléments de toilettes et d'hygiène, des souvenirs. Ainsi le quartier-maître Siegfried Betz peut-il acquérir à bord, à l'aide d'un de ces jetons de laiton de 200 Pfennig une carte postale de Pâques (Frohe Ostern) et le timbre de 6 Pfennig destinée à l'affranchir, pour des membres de sa famille, dans son village natal de Bitzfeld, dans le Wurtemberg, nous sommes le 6 avril 1939. Le quartier-maître Betz connaîtra le même sort que ses camarades : interné en Argentine, il parviendra à prendre la fuite en mai 1942, sans que l'on sache ce qu'il a pu par la suite advenir de lui.



Jeton de 200 Pf



Profitons-en pour rappeler que sous le commandement du Capitaine de Vaisseau et de son second le Capitaine de Vaisseau Walter Kay, ce sont quarante officiers qui encadrent environ 1100



sous-officiers et marins, plus une dizaine de civils. Les marins sont répartis dans 10 divisions d'une centaine d'hommes chacune. La 1^{ère} div. est en charge de l'artillerie, les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} divisions sont en charge des unités de commandement, de la navigation, des mesures et de l'entretien général ; les 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} sont celles des techniciens, électriciens, machinistes et mécaniciens, les 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème}

divisions sont responsables des communications, de la radio- télégraphie, des signaux, ainsi que des personnels de santé (infirmiers, médecins, dentiste) des fourriers, charpentiers, pompiers, musiciens et secrétaires, auxquels viennent s'ajouter les cuisiniers, boulangers, magasiniers, et personnels de blanchisserie.

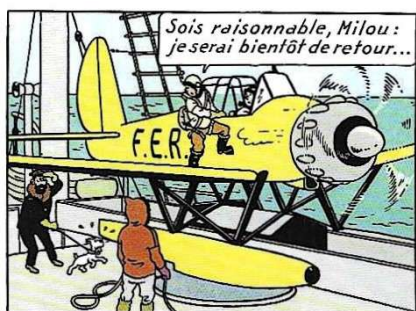
À l'été 39 le *Graf Spee* est fin prêt, paré pour prendre le large. Son navire ravitailleur, l'*Altmark* a déjà quitté la mer du Nord, lorsque le Capitaine Langsdorff reçoit l'ordre d'appareiller. Il quitte le port de Wilhelmshaven le 21 août 1939 et rejoint l'*Altmark* le 1^{er} septembre suivant au large des îles du Cap Vert d'où il attend les ordres de l'Amirauté de Berlin, suspendue aux événements.



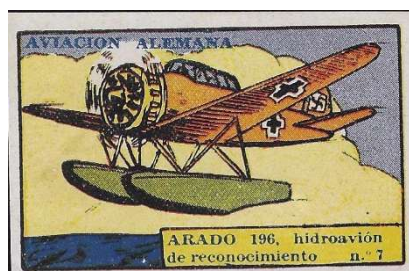
Timbre émis par le Sierra Leone en 1995, fournissant une représentation fidèle du Graf Spee en haute mer.

Deux jours plus tard, alors que les troupes de la Wehrmacht ont envahi la Pologne, la Grande-Bretagne, puis la France déclarent la guerre à l'Allemagne. Les autorités du Reich allemand, espérant parvenir à une entente avec la Grande-Bretagne, temporisent, maintenant le *Graf Spee* stationné en observation, quelque part entre l'île de Sainte Hélène et les côtes brésiliennes. Devant le refus de Londres d'entamer des pour-parler, l'Amirauté allemande donne, le 26 septembre 1939 à 17h43, l'ordre au *Graf Spee* d'arraisonner et d'envoyer par le fond tout navire de commerce, naviguant dans les eaux de l'Atlantique sud et de l'Océan Indien et destiné à ravitailler la Grande-Bretagne de quelques produits que ce soit : pétrole, vivres fraîches, matières premières, etc. De même lui est-il intimé de ne pas chercher le contact avec des unités tant des marines anglaise que française. Un destin de corsaire s'offre donc au *Graf Spee* qui se lance dans ce qu'il est convenu d'appeler une guerre de course, plus explicitement en anglais 'Commerce raiding' ou en allemand 'Handelskrieg' : 'la guerre contre les biens de commerce'.

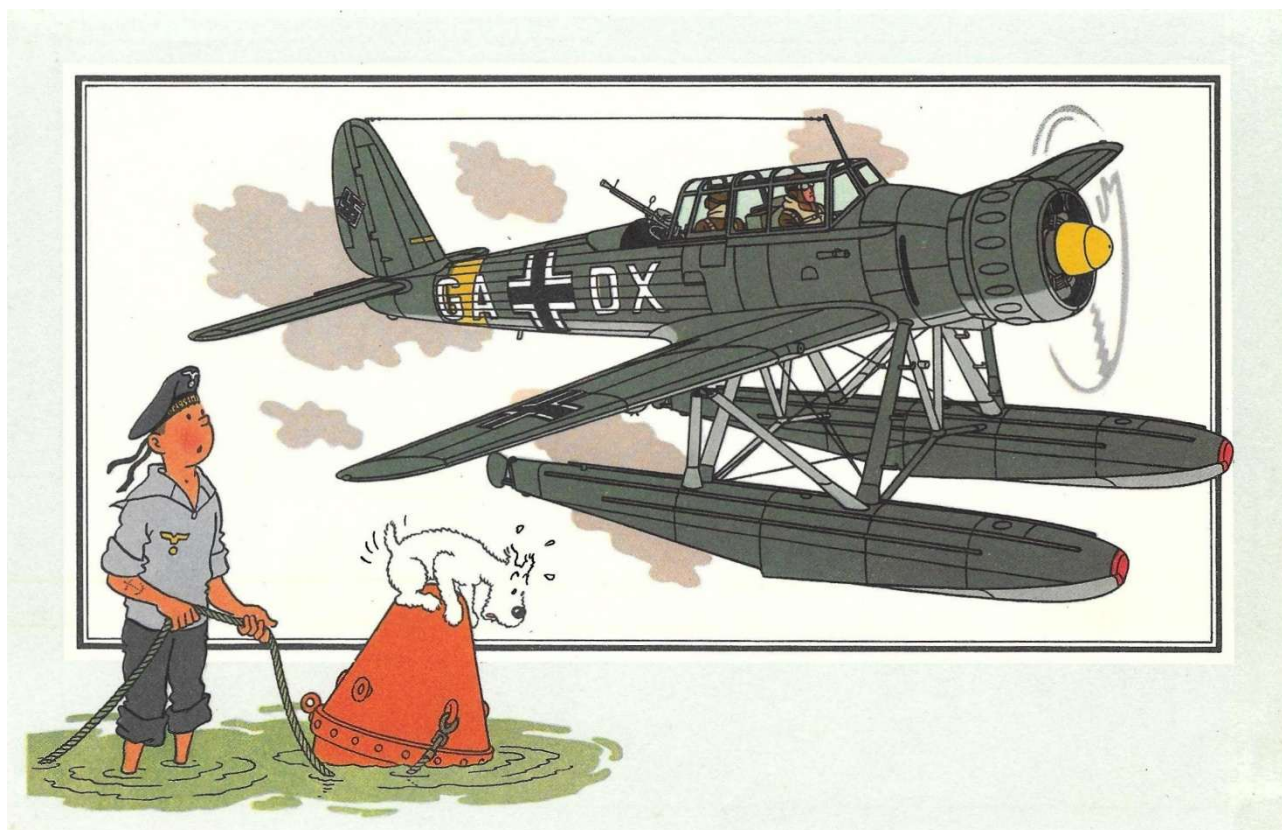
Afin de repérer ses futures 'proies' le navire dispose d'un hydravion de reconnaissance, de type Arado 196. C'est de cet hydravion que le dessinateur Hergé choisit d'équiper son navire explorateur *L'Aurore* parti à la découverte de *L'Etoile mystérieuse* ; bande dessinée publiée dans *Le Soir*, de Bruxelles, dès octobre 1941 et jusqu'en mai 1942, tandis que la Belgique est sous occupation allemande. Catapulté depuis sa rampe de lancement placée à l'arrière du navire, l'Arado 196, équipé d'une seule mitrailleuse, a une autonomie de 3 heures de vol, lui permettant de couvrir 1000 kilomètres avant d'amerrir et d'être hissé, à l'aide d'un palan, sur le navire.



On le retrouve sur ce chromo édité dans l'Espagne franquiste que cinq de ces appareils équiperont lors de la guerre civile. De même illustre-t-il ce timbre d'Allemagne émis le 11 octobre 1944. Il est resté un appareil très emblématique tant de la Luftwaffe que de la Kriegsmarine.



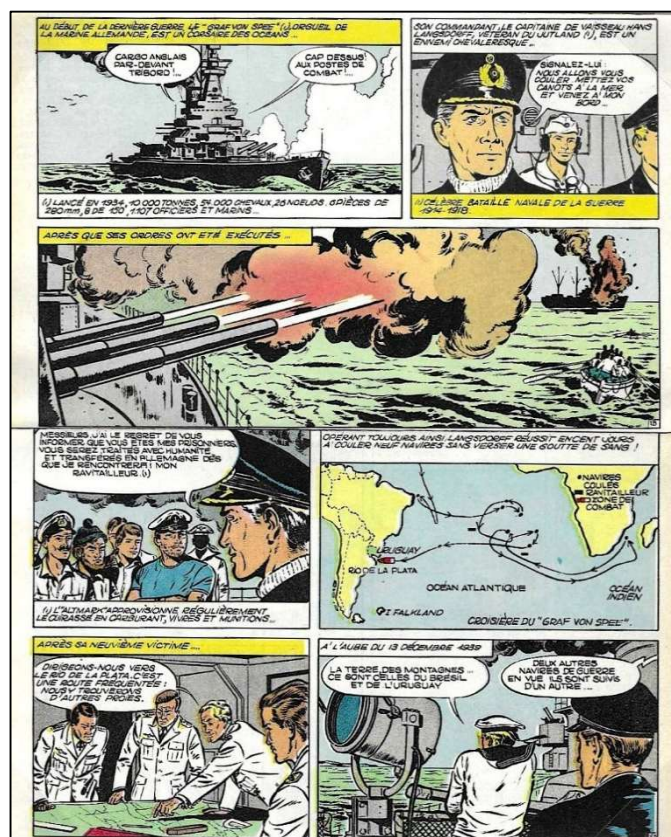
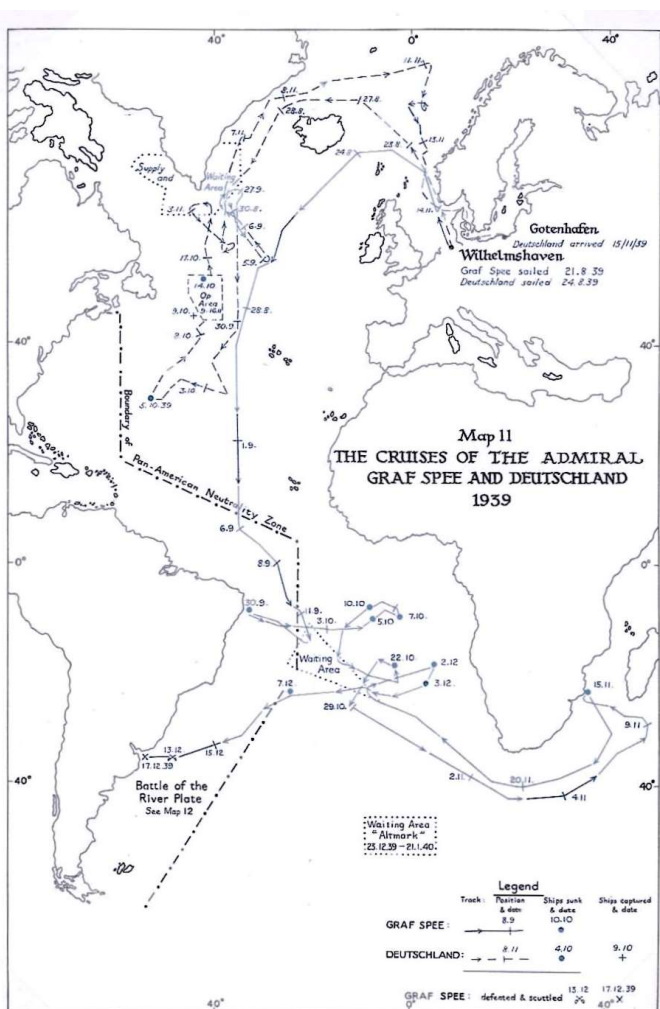
Hergé, dans un visuel plus réaliste, en fait le support d'une image publicitaire de belles dimensions (197x127) nous montrant un Tintin en tenue de marin allemand le regard tourné vers l'appareil saisi en plein vol. Cette image publiée dans deux versions en néerlandais et en français, était offerte pour l'achat de produits aussi variés que les biscuits Victoria, la confiture Materne, les biscottes Heudebert, les bières Pilsberg, etc. sans oublier les lecteurs du journal Tintin dès les premiers numéros de 1946.



Le *Graf Spee*, ainsi équipé de 'ses yeux' et de ses antennes, s'acquittera de sa mission avec succès, arraisonnant et coulant entre le 30 septembre, date de sa première prise et le 6 décembre, date de la dernière, neuf navires de commerce tant dans l'Atlantique Sud que dans le canal du Mozambique. A chaque fois le scénario est le même : on exige du cargo qu'il interrompe ses émissions radio sous peine d'être torpillé, le commando de prise arraisonne le navire, fait prisonnier l'équipage dont une partie sera ensuite confiée à son navire nourrice l'Altmark ; les biens sont saisis s'ils présentent un quelconque intérêt, sinon envoyés par le fond avec le navire marchand. En neuf prises le capitaine Langsdorff n'aura occasionné aucune perte humaine, aucune victime de gravité. Le Capitaine Patrick Dove, commandant du pétrolier *Africa Shell*, coulé le 15 novembre, fait prisonnier à bord du *Graf Spee*, attestera dans ses mémoires *I was Graf Spee's Prisoner*, du grand sens de l'honneur et de l'humanité dont le Capitaine Langsdorff a toujours su faire preuve.

Un autre dessinateur de bandes dessinées, Paul Ramboux, sur un scénario d'Octave Joly, restituera dans le n° 1414 du journal Spirou cette fois, le 20 mai 1965, avec une grande véracité historique cet épisode majeur de l'épopée du *Graf Spee*, durant les trois mois de l'été austral. Il s'inspirera des documents issus de l'Amirauté britannique et des services administratifs de Saint James reprenant le trajet et les prises du cuirassé allemand.

Carte authentique produite par le service de documentation historique de sa Majesté le roi George VI, en 1945, et sa contrepartie telle qu'on put la découvrir les lecteurs de *Spirou*, dans la série intitulée '*Histoire de l'oncle Paul*', vingt ans plus tard.



La dernière case nous laisse à l'aube du 13 décembre 1939, alors que, ayant jusque-là échappé aux navires de la Royal Navy, le *Graf Spee* voit se profiler à l'horizon les fumées puis les silhouettes de deux cuirassés et un croiseur anglais. Cette fois il ne pourra pas se soustraire à l'engagement et devra faire face à son destin dans ce que l'histoire a retenu comme Bataille du Rio de la Plata.

.... à suivre

Philippe GUENIOT

LE TIMBRE À 10 CENTIMES AU TYPE BLANC

Le dernier des types Blanc

Il apparaît en juin 1929, alors que les cinq premières valeurs au type Blanc avaient été émises en décembre 1900. Sa durée de vie sera aussi des plus courtes puisqu'il est remplacé par une Semeuse camée dès 1932. Seul le 7,5 centimes préoblitéré (n° 42) aura une existence plus brève : quelques mois en 1926.

Le 10 c (n° 233 du catalogue Yvert et Tellier) a été surchargé AFFRANCHTS POSTES (n° 43). Le n° 233 a été émis en feuilles ; le préoblitéré n° 43 à la fois en feuilles et en roulettes.

L'impression rotative ayant été utilisée à partir de 1924, tous les 10 c ont été imprimés en rotatif. La surcharge du n° 43 est appliquée aussi en rotatif.

Ses usages postaux étaient assez limités : le 10 c servait principalement de valeur d'appoint, notamment pour l'affranchissement des journaux. Le 10 c préoblitéré servait pour le tarif spécial préoblitéré des imprimés en nombre jusqu'à 10 g (tarif du 9 août 1926). Enfin, le timbre a été surchargé pour servir à la Poste française d'Andorre.

Le type Blanc

Le timbre a été dessiné par Joseph Blanc et gravé par Emile Thomas, dont les noms figurent à la partie inférieure de la vignette, de part et d'autre du mot « POSTES ».

Le dessin est une allégorie de la République, plus précisément de sa devise :

- Liberté avec une déesse ailée ;
- Egalité avec une balance en équilibre ;
- Fraternité avec deux angelots s'embrassant.



Les timbres au type Blanc ont connu d'abord l'impression à plat (type 1), puis l'impression rotative (type 2). Le 10 c est donc toujours au type 2 qui se caractérise par :

L'absence de balafre sur la joue de l'angelot droit



Deux plis dans la draperie sous le E de Française

Les tirages

Au nombre de 19, dont 12 pour les préoblitérés, ils s'étalent du 14 janvier 1929 au 19 avril 1932, avec utilisation de quatre planches, formées des galvano A, B, C, D, E et F (planches AB, BC, BD, EF). La planche EF n'a été utilisée que pour les timbres préoblitérés.



Galvano A



Galvano B



Galvano C



Galvano D



Galvano E



Surcharge ANDORRE

Les variétés

Variétés de surcharge

Comme sur les autres timbres préoblitérés de cette période, on retrouve les variétés suivantes : « E de Postes » avec crochet, T de Postes surélevé, gros point entre les lettres F et R, surcharge incomplète, surcharge recto-verso.

Variétés de papier

Les tirages ont été effectués sur les divers types du papier D, à l'exception d'un tirage de 1929 sur papier F, mince, terne et jaunâtre.

Variétés d'impression

On retrouve des variétés classiques : impression incomplète, anneau-lune, pli accordéon

Impression sur raccord



Impression de deux n° de feuille différents.

Publicité sur marges



Dentifrice JANIPOLINE



Huile AIGLON

Variétés de piquage : à cheval, oblique

Des usages postaux limités

Le 10 c a été très fréquemment utilisé en complément. Voici quelques exemples d'utilisations seul ou en multiples.



Affranchissement à 10 c pour un imprimé bénéficiant du tarif spécial préoblitéré pour les envois en nombre – Tarif du 9 août 1926 pour le régime intérieur.



Bulletin annuel de situation de la Caisse nationale des retraites bénéficiant du tarif spécial préoblitéré pour les envois en nombre – Tarif du 9 août 1926 pour le régime intérieur.



Affranchissement à 20 c pour une carte postale du 15/07/1934 au tarif intérieur réduit (5 mots maximum) – Tarif du 6 avril 1932 pour le régime intérieur.



Affranchissement à 40 c pour une carte postale du 30/06/1931 au tarif intérieur ordinaire. On remarque deux nuances de couleur : violet et violet pâle alternés.



Affranchissement à 40 c pour un papier d'affaires au 1er échelon du régime intérieur de juin 1930. Timbre à 10 c et EMA de 30 c – Tarif du 9 août 1926 pour le régime intérieur.



Affranchissement à 50 c pour une lettre au premier échelon du 2/05/1933 – Tarif du 6 avril 1932 pour le régime intérieur.

Un cas particulier



L'**encartage** consiste à placer un imprimé à l'intérieur d'un autre imprimé. Le port est la somme des ports des deux imprimés : 11 centimes, dans le rayon général, soit 1 c pour un journal routé de moins de 60 g (tarif du 23/06/1923) et 10 c pour l'imprimé encarté (tarif des imprimés en nombre du 9/08/1926)

En conclusion : un timbre bien adapté à une présentation compétitive « un cadre »

Notre 10 c est donc un « petit » timbre, avec un seul type d'impression et des usages limités sur une période courte. Il n'a pas été utilisé dans les Bureaux français de l'Etranger. Il apparaît ainsi bien adapté au format de présentation « un cadre » dont les caractéristiques ont été précisées très récemment par la FFAP :

Article 2 du règlement de la classe un cadre de 16 pages : « Elles comporteront l'équivalent de 16 pages au format de base A4 ... Un sujet pouvant être présenté sur plus d'un cadre, ou a contrario, nécessitant une redondance de matériel pour remplir un cadre, n'est pas approprié pour une présentation de classe « un cadre ». Tous les aspects du sujet choisi doivent être traités dans une présentation de classe « un cadre ». Une présentation ne présentant qu'une sélection de pièces d'une présentation de plusieurs cadres n'est pas adaptée à une présentation en classe « un cadre », car elle ne permettra pas de traiter entièrement le sujet. »

Jacques RAIMONDEAU

Références (toutes disponibles à la bibliothèque de l'APY) :

J. Storch et R. Françon. *Monographie des timbres au type Blanc*. Ed. Yvert et Tellier, 1977.

J. Rabillé. *Monographie des timbres au type Blanc*, volume 1, Edilivre, 2013.

La Philatélie Française, n° 724, mai/juin 2025, p 16

MARCOPHILIE DE LA ROCHE-SUR-YON

1^{ère} Partie

Marcophilie de la Roche-sur-Yon est une des trois collections présentées par les membres de l'A.P.Y. à l'«Exposition Filatélica Binacional Hispano-France» à Valence du 5 au 10 mai 2025.

VENDÉE
79



LA ROCHE-SUR-YON

• Direction : XVII

2018-01-01

CLEFS de la PRÉSENTATION

Cette présentation des marques de La Roche-sur-Yon est incomplète.

Référence de la marque → **marca postal : Lin. PD 39 x 9 rojo**

Régime politique à la date de la lettre → **Primer EMPERIO**
Napoleón I^o

Période connue de l'utilisation de la marque → **Vista de 1806 a 1814**

Reproduction des marques au verso du document → **79**
NAPOLÉON

N° Yvert & Tellier du timbre poste → **15**

Description postale du document → **Marca lineal : 79 / NAPOLÉON. Carta LAC escrita a Napoleón el 17 de septiembre de 1811 para Aigre (Charente). Impuesto manuscrito de 4 de cimos. Peso < 6g. En el reverso, sin marca. Carta simple para otra ciudad (tarifa del 24 de abril de 1806 entre 101 y 200 km).**

Reproduction des marques au recto du document → **79**
NAPOLÉON

Bordure grise : échelle 1

Indice de rareté

En italique bleu : commentaire

Intérieur ou verso du document. Si bordure rouge, l'échelle n'est pas à 1.

ABRÉVIATIONS

LIN : marque linéaire

LAC : Lettre Avec Correspondance

LSC : Lettre Sans Correspondance

T : timbre à date suivi d'un n°

PP : Port Payé

PD : Port Dû

CPO : Carte Postale Officielle

Types de timbres à dates de La Roche-sur-Yon



T13A



T13B



T15A



T15B



T15C



T15D



T15D



T15E



T16



T17



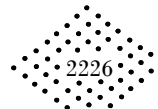
T17 LOCAL



T17 de Gare



T18



Petits chiffres



Gros chiffres

LA ROCHE-SUR-YON

Textes de Maurice BRUNO de l'APY.

Ayant pour origine une solide forteresse bâtie sur une roche escarpée qui dominait la vallée de l'Yon, La Roche-sur-Yon n'était encore en 1800 qu'une modeste bourgade du bocage vendéen. Rien ne laissait alors présager qu'elle serait bientôt appelée à remplir un rôle administratif dominant.

ANCIEN RÉGIME

1691 à 1792

Nom de la ville : **LA ROCHE-SUR-YON**

PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

1792 à 1804

Nom de la ville : **LA ROCHE-SUR-YON**

PREMIER EMPIRE

1804 à 1814

Nom de la ville : **NAPOLÉON**

Après les désastreuses guerres de Vendée, le pays est loin d'être calme; aussi, pour éviter de nouveaux troubles, Napoléon décida de mettre la préfecture au centre du département, à La Roche-sur-Yon, en remplacement de Fontenay. Le 10 fructidor an XII (28 août 1804) le préfet, se référant à une lettre du 28 thermidor an XII (16 août 1804) du ministère de l'Intérieur, prit un arrêté déclarant que : "La nouvelle ville, chef-lieu du département de la Vendée, établie à La Roche-sur-Yon, portera désormais le non de NAPOLEON".

PREMIÈRE RESTAURATION

30 mars 1814 à juin 1815

Nom de la ville : **BOURBON-VENDEE**

La fortune des armes devenue défavorable à l'empereur l'obligea à abdiquer à Fontainebleau le 6 avril 1814 et à s'exiler à l'île d'Elbe.

Qu'allait-il advenir du chef-lieu de la Vendée après le retour des Bourbons qui établirent la Première Restauration ?

Dès le 25 avril 1814, Monsieur, frère du roi, lieutenant général du royaume, après avoir entendu le Conseil d'État provisoire, prit au château des Tuileries un décret portant que : "Le ville ci-devant appelée Napoléon prendra le nom de BOURBON-

CENTS-JOURS

avril 1815 à juillet 1815

Nom de la ville : **NAPOLÉON**

Le 26 février 1815, l'empereur ayant quitté l'île d'Elbe débarqua en France. Dès son arrivée à Paris il prit des dispositions concernant le changement du nom des communes.

Un décret du 14 avril 1815 annula l'ordonnance du 8 juillet 1814 et précisa que les communes que cette ordonnance concernait conserveront le nom qu'elles avaient au 1er avril 1814.

Les lettres allaient de nouveau être frappées de la marque NAPOLEON. Des tampons furent alors fabriqués, car ceux employés sous l'Empire avaient peut-être été égarés ou plus vraisemblablement détruits au moment du retour des Bourbons.

SECONDE RESTAURATION et MONARCHIE de JUILLET

1815 à 1848

Nom de la ville : **BOURBON-VENDEE**

Après la défaite de Waterloo (18 juin 1815), la seconde Restauration fit table rase du décret impérial du 14 avril 1815.

Pour mettre fin aux appellations qui étaient réapparues pendant les Cent-Jours, une délibération en date du 10 juillet 1815 stipulait dans un article: "Le directeur général, sur la proposition de l'administration, ordonne le rétablissement des anciens noms des bureaux qui avaient été changés...".

DEUXIÈME RÉPUBLIQUE et SECOND EMPIRE

1848 à 1870

Nom de la ville : **NAPOLÉON-VENDEE**

Le 24 février 1848, la République fut proclamée à l'hôtel de ville de Paris. Dès le 29 février, le Conseil Municipal de Bourbon-Vendée demanda au Gouvernement Provisoire de rendre à la cité le nom de son fondateur.

TROISIÈME RÉPUBLIQUE

1870 à nos jours

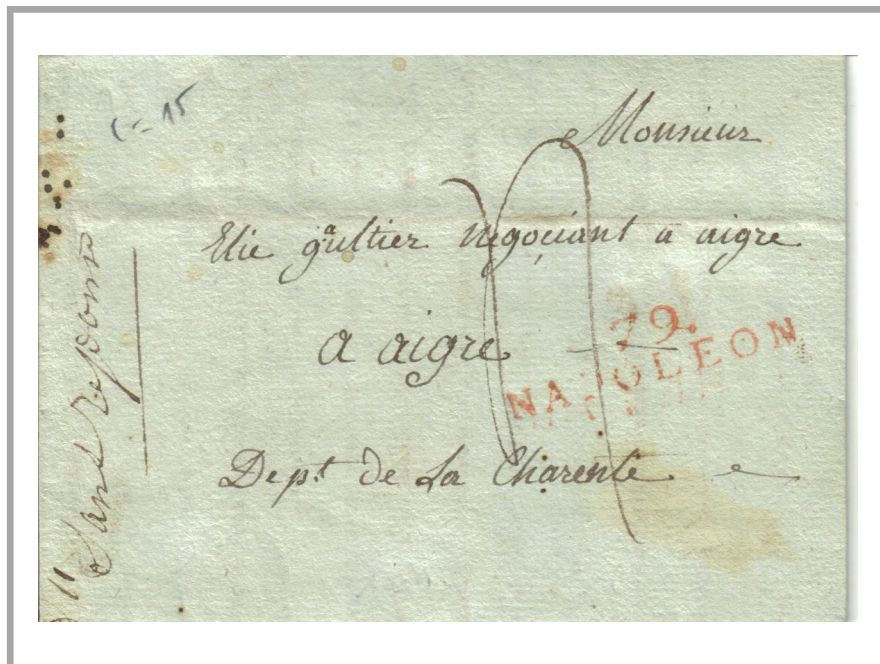
Nom de la ville : **LA ROCHE-SUR-YON**

CACHET : **Lin. PD 39 x 9 rouge**

1^o EMPIRE

Vues de 1806 à 1814

79
NAPOLÉON

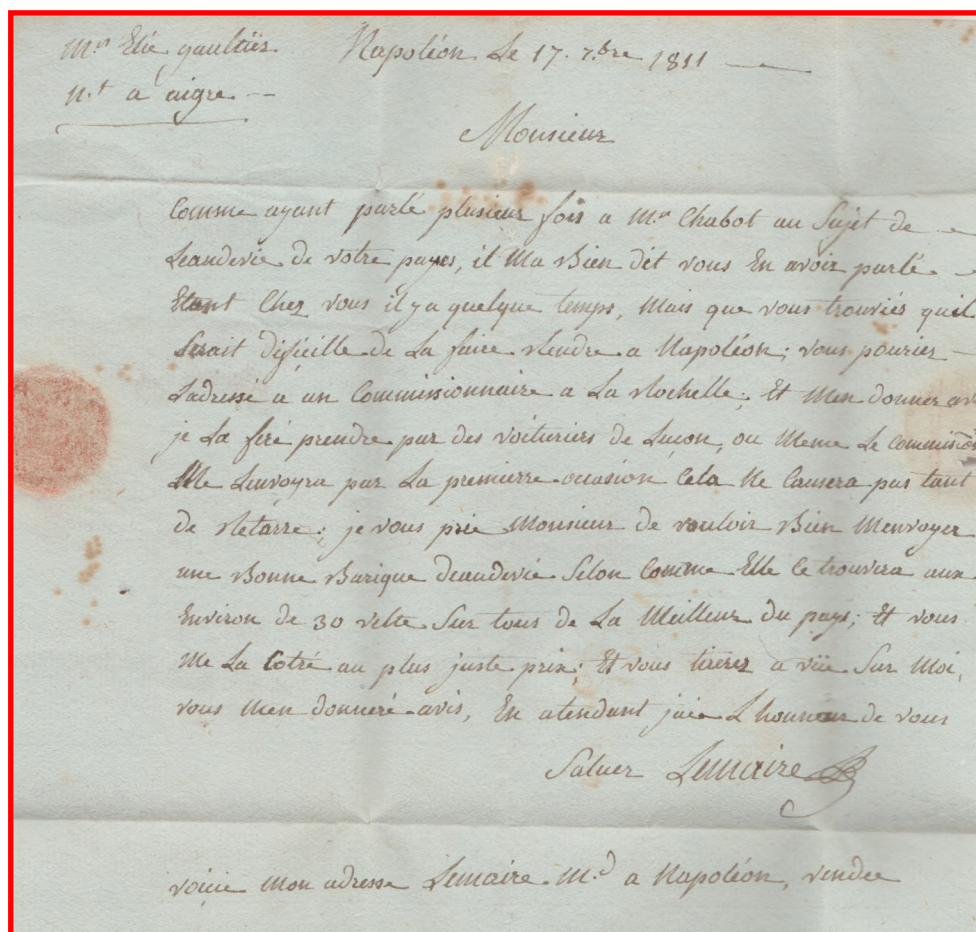


15

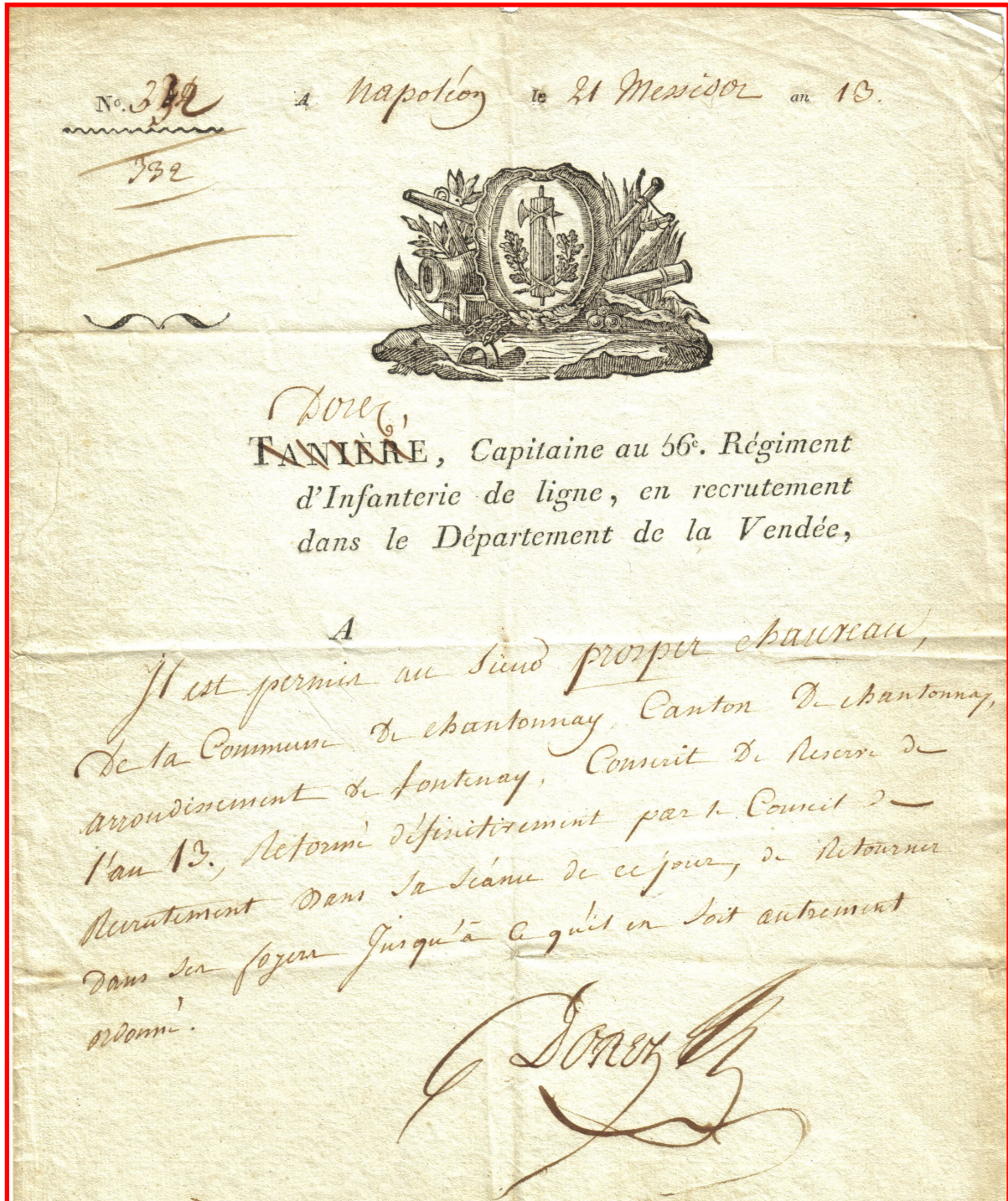
Linéaire : 79 / NAPOLÉON. Lettre LAC écrite à Napoléon le 17 septembre 1811 pour Aigre (Charente).

Taxe manuscrite de 4 décimes . Poids < 6g. Au verso, aucune marque.

Lettre simple pour une autre ville (tarif du 24 avril 1806 entre 101 et 200 km).



CONGÉ DE LIBÉRATION



Congé de libération militaire rédigé à Napoléon le 9 messidor an 13 (28 juin 1805)

CACHET : **Lin. PD 51 x 11**

Vues de 1815 à 1823

2nd RESTAURATION

79



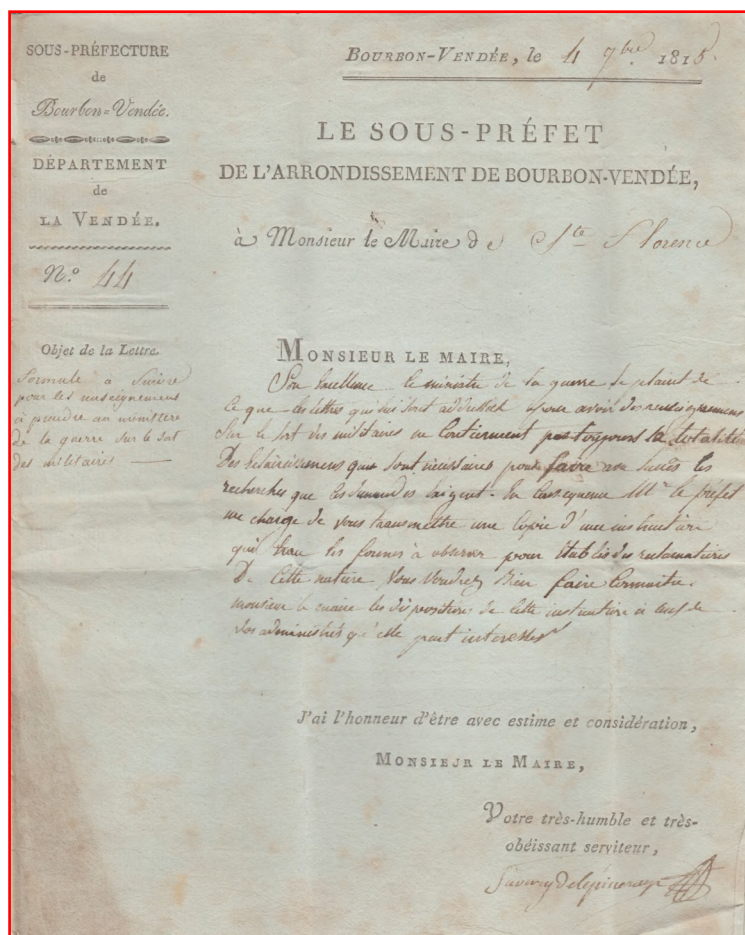
9

Linéaire : 79 / BOURBON-VENDEE. Lettre LAC écrite à Bourbon-Vendée 4-09-1815 pour S^{te}-Florence.

Au verso, cachet du sous-préfet de l'arrondissement de Bourbon-Vendée.

Franchise du sous-préfet manuscrite

Lettre simple en franchise pour une autre ville.



Intérieur de la lettre

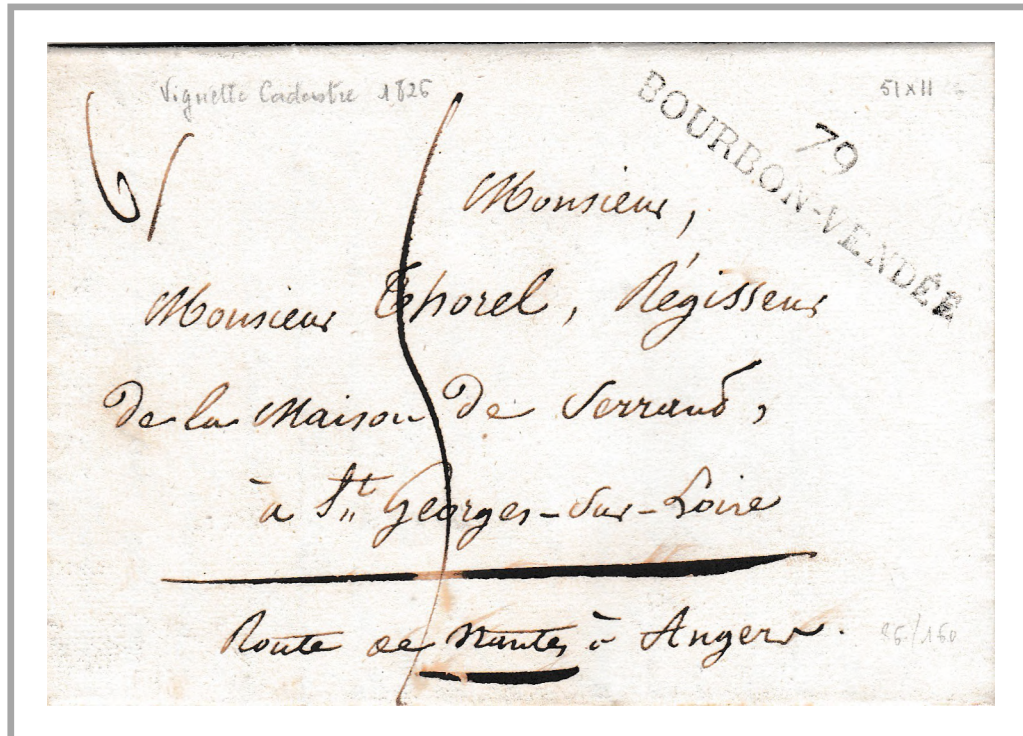
CACHET : **Lin. PD 51 x 11**

2nde RESTAURATION

Vues de 1824 à 1829



79



6

Linéaire : 79 / BOURBON-VENDEE. Lettre LAC écrite à Bourbon-Vendée le 8 avril 1826 pour St-Georges.
Lettre du cadastre. Taxe manuscrite 5 décimes. Au verso, aucun cachet. Poids = 6g.
Lettre simple + 1 décime pour une autre ville (tarif du 24 avril 1806 entre 101 et 200 km).

79

10
SEPT
1828



10
SEPT
1828

6

Linéaire : 79 / BOURBON-VENDEE. Lettre LAC écrite à Bourbon-Vendée pour Fontenay.
Dateur A du 10 septembre 1828. Taxe manuscrite 3 décimes. Poids < 6g.
Au verso, dateur A du 10 septembre 1828.
Lettre simple pour une autre ville (tarif du 1^{er} janvier 1828 entre 41 et 80 km).

27
MAI
1828

24
MAI
1828



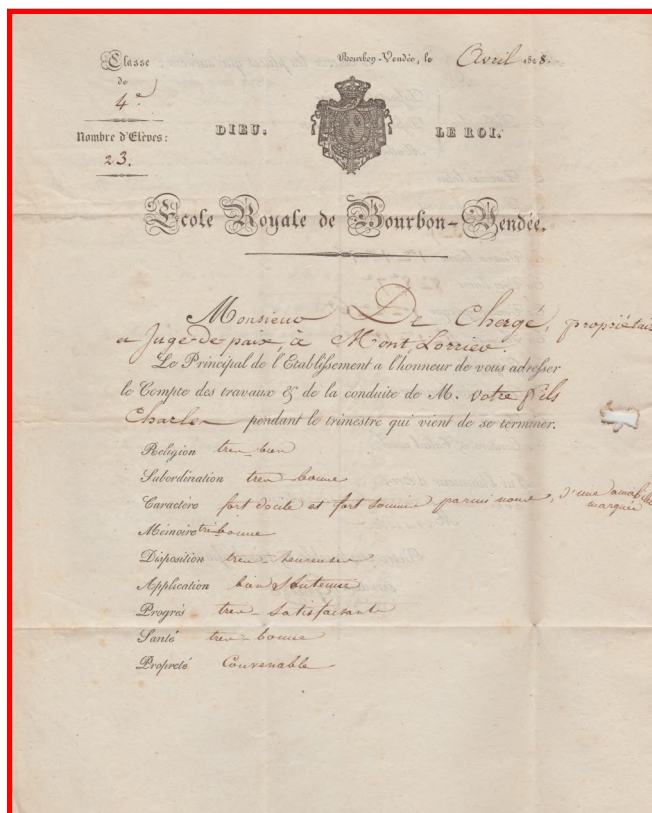
6

Linéaire : 79 / BOURBON-VENDEE. Lettre LAC écrite à Bourbon-Vendée pour Asnois.

Dateur A du 24 mai 1828. Taxe manuscrite 4 décimes. Poids < 6g.

Au verso, dateur A du 27 mai 1828.

Lettre simple pour une autre ville (tarif du 1^{er} janvier 1828 entre 81 et 150 km).



Transférée de Saint-Jean de Mont en 1814,
l'École Royale de Bourbon-Vendée
est devenue le collège Édouard-Herriot.

CACHET : Lin. PD 49 x 12

Vues de 1824 à 1829

Monarchie de Juillet

P.79.P

15
DEC
1830

14
DEC
1830

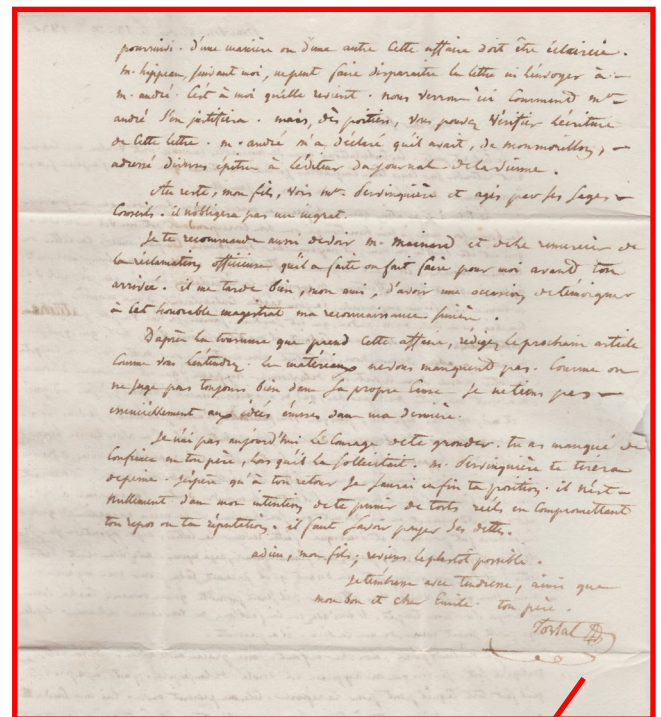
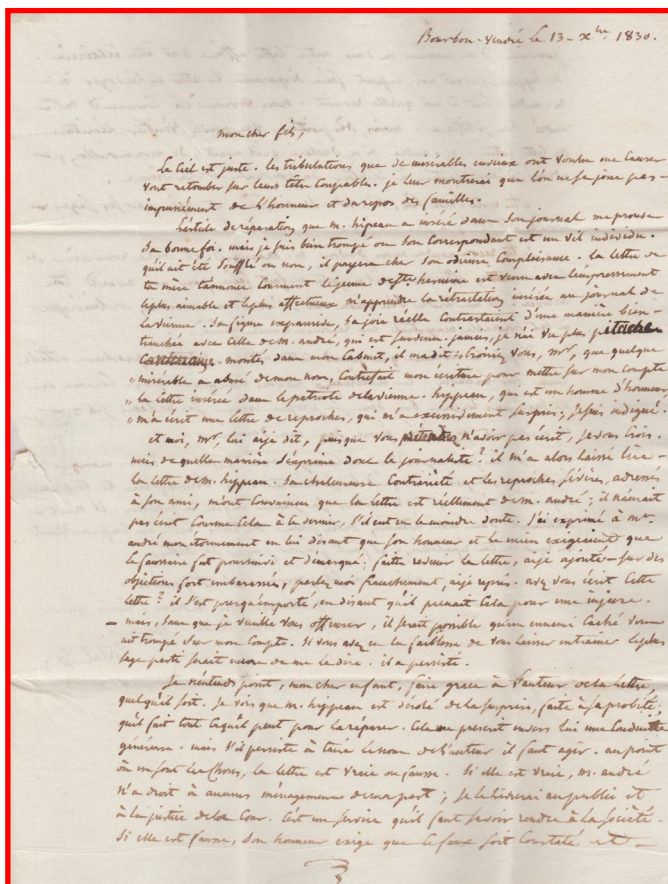


Linéaire : P.79.P / BOURBON-VEKDÉE. Lettre LAC écrite à Bourbon-Vendée pour Poitiers.

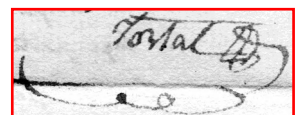
Dateur A du 14 décembre 1830. Poids < 6g.

Au verso, taxe manuscrite 4 décimes et dateur A du 15 décembre 1830. **Marque de luxe**.

Lettre simple pour une autre ville (tarif du 1^{er} janvier 1828 entre 221 et 300 km).



Probablement Antoine
TORTAT



LES MARQUES DE VENDÉE

Il y a quelques années, nos amis Michel Audureau et Francis Grangiens avaient répertorié les marques postales récentes de Vendée. Travail titanesque réalisé à la suite du remarquable recensement des marques vendéennes d'avant 1900 par monsieur Bruno. N'oublions pas la collection des marques de Vendée de Gérard Abert.

Nous vous proposons de reprendre et compléter ces travaux afin d'éditer un cata

logue numérique des marques postales vendéennes, reprenant les dates de début et fin de la vie de chacune d'elles ainsi que les associations possibles.

L'ossature de ce projet repose sur les études passées.

Appel est fait aux membres du club et au-delà. Scannez les lettres que vous possédez, les transmettre. Une base sera construite pour les répertorier. Cette base sera ressource pour la réalisation du catalogue.

Envoyez vos scans, du recto et du verso, en 600dpi (si possible) à : jm.leterme@orange.fr

EXPOSITION VALENCE (Espagne) en mai 2025



Trophée offert par l'A.P.Y. à l'Association Philatélique de Valence lors de l'exposition commémorative du 125^e anniversaire de leur création en 1900 (voir article).

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025

Conseil d'Administration

Mathilde AGENEAU, Pierre BARBIER, Richard COQUET, Philippe GUENIOT, Jean-Pierre HURTAUD, Jean-Marie LETERME, Philippe MARTON, François MENNESSIEZ, Jean PRIVÉ, Pierre PRUD'HOMME, Jacques RAIMONDEAU.

Bureau

<u>Président</u> :	MARTON Philippe – 76, Boulevard des Belges – 85000 LA ROCHE-SUR-YON martonphilippe@free.fr 09.51.74.70.51
<u>1^{er} Vice-Président</u> :	BARBIER Pierre – 5, Rue Turenne – 85000 La ROCHE-SUR-YON pe.barbier-delcey@wanadoo.fr 07.89.42.11.10
<u>2^e Vice-Président</u> :	PRUD'HOMME Pierre – 109, La Tranquillité – Chaillé s/s Les Ormeaux – 85310 RIVES DE L'YON prudhomme pierre44@gmail.com 06.24.06.21.72
<u>3^e Vice-Président</u> :	HURTAUD Jean-Pierre – 21, Boulevard Edison – 85000 LA ROCHE-SUR-YON hurtaudjp@free.fr 06.87.77.80.76
<u>Trésorier</u> :	COQUET Richard – 31, Rue des Primevères – 85430 NIEUL LE DOLENT coquet.richard@orange.fr 09.77.74.75.83
<u>Secrétaire</u> :	LETERME Jean-Marie – 29, Rue Georges Durand – 85000 LA ROCHE-SUR-YON jm.leterme@orange.fr 06.83.68.41.40

Répartition des tâches

<u>Trésorier adjoint</u> :	Pierre PRUD'HOMME
<u>Secrétaire adjoint</u> :	François MENNESSIEZ
<u>Responsable du matériel et intendance</u> :	Jean-Pierre HURTAUD aidé par Jean PRIVÉ
<u>Responsable Bibliothèque</u> :	Jacques RAIMONDEAU aidé par Jean-Marie LETERME
<u>Responsables du Salon</u> :	BARBIER Pierre pour l'organisation générale DUPOND Amédée pour la relation avec les négociants
<u>Réservations nouveautés</u> :	PRUD'HOMME Pierre
<u>Responsable des Circulations</u> :	BONNEAU Alain
<u>Partenariat avec le club</u>	
<u>Philatélique de Valence Espagne</u> :	Philippe GUENIOT
<u>Site WEB et messagerie</u> :	Mathilde AGENEAU aidé par Jean-Marie LETERME
<u>Bulletin</u> :	
<i>Directeur de la publication</i> :	Philippe MARTON
<i>Comité de rédaction</i> :	Jacques RAIMONDEAU et Christian GAUTIER
<i>Relecture</i> :	François MENNESSIEZ et Cécile VERNAGEAU
<i>Diffusion</i> :	Mathilde AGENEAU et Jean-Marie LETERME

LA ROCHE-SUR-YON 85

43^e SALON DES COLLECTIONNEURS 18 janvier 2026

PARC EXPO DES OUDAIRIES de 9h à 18h00

Cartes postales

Vieux papiers

Philatélie

Livres

Vinyles

Petits objets

Numismatique

Fèves

Minéraux

Exposition

Lots à gagner



Ry La Roche-sur-Yon
Le cœur Vendée

Organisation : Amicale Philatélique Yonnaise
Avec le concours de la Ville de La Roche-sur-Yon
Tél. 07 89 42 11 10

Rédaction : Imp. JAUFFRET - La Roche-sur-Yon © 02 51 21 87 10

